

Quatrième séance, vendredi 25 mars 2011

Présidence de M^{me} Yvonne Stempfel-Horner, présidente

SOMMAIRE: Assermentation. – Communications. – Recours en grâce. – Rapport N° 228 (concernant les modifications du plan directeur cantonal relatives aux zones d'activités, grands générateurs de trafic, énergie, projet d'agglomération bulloise, parcs d'importance nationale et à l'exploitation des matériaux); discussion. – Rapport N° 231 sur le postulat P2038.08 Marie-Thérèse Weber-Gobet/Albert Bachmann (inventaire des surfaces utilisables sur les bâtiments publics pour des installations solaires thermiques et photovoltaïques); discussion. – Clôture.

La séance est ouverte à 8 h 30.

Présence de 93 député-e-s, absents: 17.

Sont absents avec justification: M^{mes} et MM. Solange Berset, Bruno Boschung, Vincent Brodard, Charles Brönnimann, Pierre-Alain Clément, Heinz Etter, Bruno Jendly, Ursula Krattinger-Jutzet, Pascal Kuenlin, Pierre Mauron, Jacques Morand, Erika Schnyder, Edgar Schorderet, Albert Studer, Katharina Thalmann-Bolz, Rudolf Vonlanthen et Emanuel Waeber.

M^{mes} et MM. Isabelle Chassot, Claude Lässer, Anne-Claude Demierre, Erwin Jutzet et Beat Vonlanthen, conseillère et conseillers d'Etat, sont excusés.

Assermentation

Assermentation de M^{mes} et MM. Christian Esseiva, Anastasia Zacharatos, Jean-Jacques Marti, Daniel Bürdel, Chantal Hayoz, Lutfey Kaya, Nicole Schmutz Larequi et Isabelle Brunner Wicht élu-e-s par le Grand Conseil lors de la session de mars 2011.

– Il est procédé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

La Présidente. Mesdames et Messieurs, vous venez d'être assermenté-e-s pour votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de la fonction qui désormais est la vôtre.

Communications

La Présidente. Je vous informe que le président de la commission chargée d'examiner le projet de loi instituant un Fonds cantonal de l'énergie sera M. Jean-Daniel Wicht et non M. Michel Losey, membre du conseil d'administration du Groupe E, ceci pour éviter toute dépense inutile d'énergie.

Für zwei Persönlichkeiten wird diese Sitzung heute morgen die letzte sein: Wir nehmen heute Abschied von den Journalisten Walter Buchs und Arthur Zurkinden: Viele Jahre haben Sie für die Freiburger Nachrichten über die Verhandlungen des Grossen Rates berichtet. Ich danke Ihnen für diese Arbeit. Ich wünsche Ihnen für den neuen Lebensabschnitt, der nun für Sie beginnt, alles Gute und viele neue Entdeckungen!

Au terme de la matinée, nous allons prendre congé de MM. Walter Buchs et Arthur Zurkinden, journalistes aux Freiburger Nachrichten qui, respectivement depuis plus de 20 ans et 30 ans, relatent les débats du Grand Conseil. Je les remercie très sincèrement pour leur travail et j'ai le plaisir de leur offrir un petit présent en leur souhaitant de parcourir de nouveaux horizons et de faire belles découvertes en dehors de cette enceinte. Bon vent à tous les deux! (*Applaudissements!*)

Recours en grâce

Le huis clos est prononcé.

– Le Grand Conseil refuse la grâce dans un cas.

Le huis clos est levé.

Rapport N° 228

concernant les modifications du plan directeur cantonal relatives aux zones d'activités, grands générateurs de trafic, énergie, projet d'agglomération bulloise, parcs d'importance nationale et à l'exploitation des matériaux¹

Discussion

Godel Georges, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Les six thèmes modifiés ou nouveaux du plan directeur cantonal sont les suivants:

– Les parcs naturels d'importance nationale.

¹ Rapport en p. 459.

- Le projet d’agglomération bulloise.
- L’énergie.
- Les zones d’activités et politique foncière active cantonale.
- Les grands générateurs de trafic et centres commerciaux.
- L’exploitation des matériaux.

Permettez-moi tout d’abord de rappeler que le plan directeur cantonal est le cadre général qui fixe les critères que les requérants doivent étudier pour déposer leurs projets.

En ce qui concerne les «parcs naturels d’importance nationale», c’est un nouveau thème qui a pour objectif: de démontrer le soutien du canton aux projets de parcs régionaux intercantonaux, notamment «Gantrisch» et «Gruyère-Pays-d’Enhaut», de contribuer au développement durable et de répondre aux exigences fédérales pour un soutien financier de la Confédération à ces projets. Je précise que dans ce domaine aucune modification n’a été effectuée suite à la consultation publique. Il est indispensable d’inscrire ce thème dans le plan directeur cantonal pour signer les conventions avec la Confédération.

Le «projet d’agglomération bulloise» est également un nouveau thème. L’objectif de cette modification du plan directeur cantonal est de démontrer le soutien du canton à ce projet. Cette modification du plan directeur cantonal correspond également à une exigence fédérale. Là, également, aucune modification n’a été effectuée suite à la consultation publique. Le plan directeur cantonal reprend le projet d’agglomération bulloise et tient compte des questions essentielles soulevées en consultation.

Le thème de «l’énergie» est un thème qui a été modifié avec un grand nombre d’objectifs. Ces objectifs consistent à: garantir un approvisionnement énergétique suffisant, fiable et durable, promouvoir une consommation d’énergie économe, rationnelle et durable, optimiser les installations existantes sous l’angle de l’énergie, prendre en compte l’évolution dans le domaine des énergies renouvelables, notamment photovoltaïque, solaire thermique, éolienne, biogaz, géothermie et énergie hydraulique et profiter des nouvelles contributions de la Confédération.

Sous le thème de l’énergie, des critères sont définis pour la planification et la réalisation d’installations de production d’énergie en coordination avec les domaines de la nature, de l’environnement, des biens culturels, de l’approvisionnement, du tourisme et du développement économique. Ces critères précis doivent servir à procéder à une pesée des intérêts divergents, dans les cas concrets.

Suite à la consultation publique, la mention d’une interdiction générale d’implantation d’installations photovoltaïques pour les catégories les plus élevées de bâtiments et de sites à protéger sera assouplie et remplacée par la mention d’une intention d’éviter de telles implantations et l’élaboration de règles pour ces cas. Dans ce domaine, il y a donc une évolution. Peut-être que, dans quelques années, on pourra mettre des

panneaux photovoltaïques sous les tuiles des toits (*ton ironique!*). Ainsi, on pourra mettre aussi ces panneaux sur des bâtiments protégés.

Les critères pour la planification et la réalisation des installations de production d’énergie ont été jugés trop stricts par les milieux de la protection de la nature et de l’environnement. A l’inverse, bien entendu, les entreprises de production d’énergie les ont estimés trop sévères. Ces remarques n’ont par conséquent pas conduit à des modifications majeures dans ce projet.

Un peu d’historique: En 2009, il y a eu la mise en place de la rétribution au prix coûtant du courant injecté. En mars 2009, un groupe de travail pour une stratégie pour le développement de la force hydraulique a été mis en place et une consultation publique a eu lieu du 2 avril au 2 juin 2010. Les remarques et commentaires ont abouti à une nouvelle version qui a été soumise au Conseil d’Etat le 30 novembre 2010. La stratégie cantonale, c’est d’appliquer une méthode qui consiste à faire la pesée des intérêts entre le potentiel hydro-électrique et la valeur écologique du cours d’eau concerné. Il y a plusieurs critères, répartis en 6 classes: hydrologie, eau superficielle et souterraine, morphologie et type de cours d’eau, biotopes et espèces, poissons, paysages et utilisation de l’espace. La limite inférieure de la catégorie «haut potentiel hydroélectrique» est fixée à 0,6 kW/m. Pour donner un exemple, quand on dit qu’on est trop strict, le canton de Berne fixe cette limite à 3 kW/m. Donc, Fribourg permet une exploitation plus importante des ressources hydrauliques des cours d’eau. Mais, encore une fois, tout le monde ne sera pas d’accord dans un sens ou dans l’autre.

A propos des éoliennes, le plan directeur cantonal fixe des critères de localisation, c’est-à-dire définit des lieux potentiellement intéressants pour une installation, en fonction de l’efficacité de production de ces lieux. Je crois que c’est le plus important. Une installation ne peut pas se faire dans des sites protégés ou répertoriés dans les inventaires fédéraux. Pour le moment, une installation n’est pas possible dans les forêts. Il y a une discussion actuellement sur ce sujet au niveau fédéral. Une installation ne peut pas se faire dans les zones S1 et S2. Il y a aussi des distances d’espacement à respecter selon l’ordonnance sur la protection contre le bruit. Le plan directeur cantonal fixe les critères pour l’installation d’éoliennes. Ces critères sont à étudier par les requérants quand ils déposent un projet. L’objectif est de regrouper les installations pour obtenir un potentiel suffisant. L’installation de parcs éoliens est à privilégier si possible à proximité d’un réseau énergétique existant, par exemple.

A propos de l’énergie photovoltaïque et de l’énergie solaire thermique, les critères fixés pour l’installation donnent la priorité à des constructions ou parties de construction remplissant également d’autres fonctions: les toits des bâtiments auxquels est destinée la chaleur générée, par exemple. On aura l’occasion, après ce débat, de parler de cet inventaire que l’Etat a réalisé dans le cadre du rapport N° 231.

Les installations photovoltaïques, doivent être réalisées en priorité sur des constructions nouvelles et doivent être bien adaptée au site. Il faut éviter de porter atteinte à des biens culturels ou à des sites construits d’importance nationale ou régionale.

A propos du biogaz, l'intention du plan directeur consiste dorénavant, en zone à bâtir et en zone agricole, à exploiter les rejets de chaleur et à prendre en compte les nuisances des installations de biogaz. Pour déterminer les exploitations agricoles viables à long terme et donc susceptibles de construire une installation de biogaz, nous avons édicté des critères liés à l'exploitation agricole, en conformité avec la loi fédérale sur l'aménagement du territoire.

A propos des «zones d'activités et de la politique foncière active cantonale», ce thème est modifié avec comme objectif la définition de huit secteurs stratégiques à l'échelle cantonale, en conformité avec la nouvelle loi sur la promotion économique. Il s'agit de garantir une offre suffisante, différenciée, attractive et bien localisée de zones de grandes surfaces industrielles. Il faut concentrer l'engagement et les moyens du canton sur les sites avec le meilleur potentiel et renforcer le centre cantonal et les centres régionaux. Il n'y aura pas de centres commerciaux dans ces zones. Je crois que c'est un élément extrêmement important. Dans toutes ces zones stratégiques avec des critères bien définis, les communes devront s'engager à exclure les centres commerciaux. Il faut aussi garantir en dehors des pôles, le développement de terrains pour les entreprises n'ayant pas un fort impact territorial. Les secteurs stratégiques sont destinés à l'implantation d'entreprises à forte valeur ajoutée. A cet effet, avec les entreprises qui rempliront les critères, notamment l'exclusion des centres commerciaux, le canton pourra mettre en place une gestion coordonnée de ces secteurs avec une aide financière pour les travaux de planification et d'équipement, 2/3 pour les zones stratégiques et 1/3 pour les centres d'importance cantonale. La proposition de secteurs stratégiques permet d'avoir une vue d'ensemble du développement du canton, je crois que c'est un élément important. C'est vraiment une vision d'avenir pour notre développement économique. Suite à la consultation publique, le rapport explicatif de ce thème a été complété afin de mieux expliquer le dispositif prévu pour la localisation des différentes zones d'activités et, bien entendu, la répartition des tâches.

«Les grands générateurs de trafic et les centres commerciaux» est également un thème modifié. Les objectifs sont de gérer l'implantation des centres commerciaux dans des zones spécifiques, d'éviter la création de friches commerciales à long terme, de pratiquer une utilisation rationnelle du sol en matière de stationnement, de garder suffisamment de terrain pour les activités industrielles et de services, autres que commerciales, et d'inciter les communes à travailler ensemble à travers les plans directeurs régionaux. Là, je précise que l'idée fait son chemin, plusieurs plans directeurs régionaux sont en cours actuellement sur le canton. Des autres objectifs sont de maintenir les centres urbains animés du point de vue commercial et de confirmer, bien entendu, la réponse du Conseil d'Etat au postulat P2016.07 René Kolly/Christian Ducotterd sur la politique en matière de centres commerciaux. Dans la réponse au postulat, le Conseil d'Etat proposait de définir la notion de centre commercial, de définir les critères que doivent remplir les zones pouvant accueillir les centres commerciaux, de définir les critères pour le dimensionnement des zones pouvant accueillir

les activités commerciales et enfin d'imposer un délai de deux ans aux communes qui ont des zones permettant l'accueil d'activités commerciales, afin de vérifier si les zones légalisées sont conformes aux dispositions du plan directeur cantonal. Bien sûr, il faudrait le faire le plus rapidement possible et il faut aussi préciser le contenu technique attendu dans le plan d'aménagement de détail. En complément aux dispositions prévues par le plan directeur cantonal, le nouveau règlement de la loi sur l'aménagement du territoire comprend désormais des éléments traitant des centres commerciaux. Ceux-ci mentionnent les centres commerciaux à l'article 28 al. 1 et 2 dans les objets soumis obligatoirement à l'exigence d'un plan d'aménagement de détail, en fonction de plusieurs critères: surface de vente, nombre de stationnements et trafic généré. Le règlement impose en outre à l'article 62 al. 2 et 3 une utilisation mesurée du sol pour les places de stationnement; concrètement, les places doivent être prévues en sous-sol ou être intégrées dans les constructions principales. Je vous avoue que cela me vaut pas mal de critiques de la part des investisseurs qui viennent souvent me trouver pour me dire que c'est trop contraignant. Mais je peux vous dire que l'idée fait son chemin, même des magasins Landi ont admis cette problématique. Je crois que c'est important d'avoir cette philosophie d'économie de terrain pour les centres commerciaux. On ne veut plus voir ces étendues de places de parc qui gaspillent le terrain. Cela crée pas mal de problèmes. D'ailleurs, mes services disent que c'est «l'article Godel», pour dire que ce n'est pas la faute du service, mais que c'est bien le chef de la Direction qui a imposé ça!

Suite à la consultation publique, les associations régionales ont été ajoutées comme des instances concernées par ce thème. Finalement, le Service des ponts et chaussées (SPC) – cela nous vaut beaucoup de critiques – examine dorénavant la localisation du stationnement pour les transports individuels motorisés et les deux-roues légers lors d'examen du plan d'aménagement de détail (PAD). Cela signifie que cela devient beaucoup plus contraignant.

«L'exploitation des matériaux», je pense que c'est un des éléments qui va faire le plus discuter ce matin. C'est un thème modifié qui a déjà fait beaucoup discuter depuis 2004, donc avant mon entrée en fonction. L'objectif actuel, c'est d'adapter les instruments de planification aux contraintes et exigences actuelles en matière d'implantation de nouvelles exploitations de matériaux. Les prises de position dans le cadre de la consultation 2009 ont conduit à l'adoption de quatre nouveaux principes:

1. Cibler l'exploitation des matériaux sur un nombre restreint de grands secteurs;
2. Entrer en matière pour l'exploitation sous couvert forestier sous certaines conditions – ces deux éléments contredisent déjà la lettre reçue de l'Association fribourgeoise de l'industrie du gravier et du béton (AFGB) qui affirme que le canton n'a pas une utilisation mesurée du sol –;
3. Protéger davantage les surfaces d'assolement;
4. Désigner les secteurs à exploiter en priorité.

Les principes 1 à 3 que je viens de citer ont été traduits en termes de valeurs seuils d'entrée en matière, volumes exploitables et ratios volume-surface. Parmi les secteurs à exploiter ainsi retenus, les priorités à 15 ans (principe N° 4) ont été définies sur la base de critères d'évaluation mentionnés dans le plan directeur cantonal. Lors de la consultation, les nombreuses prises de position contradictoires nous ont démontré qu'un nombre élevé de secteurs exploités signifie une multitude de conflits d'intérêt. C'est la raison pour laquelle nous avons revu l'ensemble de ce projet. Ce grand nombre de secteurs a conduit à une dispersion des nuisances et à des difficultés de mise en œuvre. La prise de position de la Confédération est très claire et très contraignante également. Je cite: «Les surfaces d'assolement doivent être considérées comme un facteur d'exclusion». Ceci a pour conséquence que la moitié des sites ne peuvent plus être pris en considération. C'est pourquoi nous proposons que le plan directeur exclue les sites situés dans les surfaces d'assolement. Fort de ce constat, et en accord avec la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts et le Service des forêts et de la faune, nous avons rencontré l'Office fédéral de l'environnement et l'Office de développement territorial pour négocier une exploitation sous couvert forestier que l'Association fribourgeoise d'exploitants de gravier demandait également. Concrètement, nous avons négocié avec la Confédération et, comme vous pouvez le constater, une exploitation sous couvert forestier est possible mais, bien entendu, pas partout.

J'en viens maintenant au courrier que vous, Mesdames et Messieurs les Député-e-s, avez reçu. D'abord, j'ai été informé par vous, les député-e-s et je vous en remercie, du courrier que vous avez reçu de cette association. Ce courrier, je vous l'avoue, m'a beaucoup surpris. En effet, il y est affirmé notamment que les remarques de cette association n'ont malheureusement pas été prises en considération. Je précise que la principale remarque portait sur l'exploitation sous couvert forestier. Je viens de vous l'expliquer, ceci est maintenant possible. Concernant les autres critiques contenues dans ce courrier, comme par exemple la critique que l'exploitation est limitée à un seul secteur à la fois, cette critique n'est pas justifiée. Des exploitations existent actuellement et elles pourront continuer à exister bien sûr. Je vous donne un exemple: il y a des exploitations de 80 000 m³ qui sont prévues et sur lesquelles on exploite 5000 m³ par année. Faites le calcul du nombre d'années durant lesquelles elles vont être encore exploitées. Mais je pourrais vous donner encore beaucoup d'autres explications, à l'occasion. Ce n'est pas un seul secteur à la fois, mais cinq secteurs qui sont possibles puisque cinq régions sont concernées. Sur la critique comme quoi les transports vont augmenter, c'est également une affirmation erronée! Sur l'ensemble du secteur, ce sont 15 secteurs prioritaires qui sont définis et où l'exploitation est donc possible. On ne va pas devoir transporter des matériaux sur une plus longue distance, bien au contraire! On va concentrer les activités, et j'aurais l'occasion de vous le dire encore, si vous le souhaitez, combien d'exploitations ont été autorisées ces dernières années. Avec ce nouveau système, ce sera possible d'en avoir davantage, mais sur des plus grands gisements. L'Association fribour-

geoise des exploitants de gravier affirme encore que l'approvisionnement régional n'est pas garanti: c'est totalement faux! Tout d'abord, le bon gravier se situe là où il est. On ne peut pas le déplacer. Je crois que tout le monde sait où il se situe. Il n'y a pas besoin d'avoir fait de grandes études! Avec 15 nouveaux secteurs, affirmer que l'approvisionnement n'est pas garanti, c'est clairement induire les député-e-s en erreur. Mais je sais que vous connaissez très bien la problématique! Toujours selon cette association, l'application stricte des critères d'exclusion ne permettrait pas d'assurer une utilisation mesurée du sol. Je vous l'ai déjà dit et je le répète, je constate que nous n'avons pas la même notion d'utilisation mesurée du sol. En effet, exploiter des gisements plus importants avec une efficacité de 15 m³ par m² cela veut dire que les gisements doivent pouvoir avoir une capacité de 15 m de hauteur. C'est quand même plus efficace que d'exploiter à 2 m de hauteur pour le même volume qui devrait s'étendre. Ma foi, je ne peux rien faire si ces gens-là ne comprennent pas!

Les critères qui ont été définis, j'insiste là-dessus, l'ont été avec l'Association fribourgeoise des exploitants de gravier. Il y a eu une rencontre avec une délégation de cette association et un procès-verbal a été rédigé pour appuyer ces dires. Si les personnes de cette délégation n'ont pas fait leur travail, ce n'est quand même pas la faute des services de l'Etat! C'est vrai, bien entendu, que nous n'avons pas montré aux personnes concernées le résultat à appliquer sur les sites, c'est-à-dire quels étaient les secteurs retenus avec ces critères auxquels elles ont donné leur aval. Si on l'avait fait, cela aurait constitué un délit d'initié, bien entendu! Dans son courrier, l'AFGB parle d'un cas précis en le qualifiant d'absurde. Permettez-moi de vous dire ici que si les auteurs de cette lettre s'étaient renseignés auprès de mes services et de moi-même, ils auraient constaté que ce site n'était pas concerné et ils n'auraient pas ensuite écrit cette absurdité! Non mais, il faut être clair, écrire des choses qui sont totalement fausses, franchement!

Pour terminer, je dois vous exprimer ma désapprobation à l'égard de ce courrier, mais je précise qu'elle n'est pas dirigée à l'égard de tous les exploitants de gravier, parce que nous avons ensemble une excellente collaboration. Je sais que des membres du comité de l'association ont constaté les faits peu après. J'ai eu l'occasion d'en discuter avec eux. Ma désapprobation demeure, non seulement parce que le comité est loin d'être correct, mais parce que mes services et moi-même avons eu des contacts étroits, très étroits, avec cette association et cela déjà avant les travaux sur ces modifications du plan directeur cantonal. Dans le cadre de ces modifications, j'ai moi-même participé à quatre séances de travail. Le 23 juin, à Lessoc, j'ai participé à l'assemblée générale de l'AFGB, durant laquelle j'ai expliqué notre vision des choses, notre stratégie. Je n'ai eu aucune remarque en retour, mais plutôt des félicitations. Le 28 juillet, j'ai reçu une délégation de l'AFGB pour affiner encore le projet, notamment en ce qui concerne les sites à préserver que nous avons réintroduits pour ne pas les éliminer définitivement. Et lors de la dernière séance à laquelle j'ai participé avec eux, l'automne dernier à Rossens, j'ai présenté le document final qui vous est présenté. Et, quand je suis

parti, on m'a dit que tous les membres étaient d'accord à l'exception d'un. Voilà la situation! Vous comprendrez dès lors que cette association, en tout cas les membres qui ont écrit la lettre, devront travailler ferme pour restaurer le climat de confiance nécessaire à un travail constructif.

PARCS NATURELS D'IMPORTANCE NATIONALE

Bussard Christian (PDC/CVP, GR). Si l'une ou l'autre proposition de modifications du plan directeur cantonal a nourri quelques débats au sein du groupe démocrate-chrétien, pour lequel j'ai l'honneur de rapporter aujourd'hui, certaines ont passé la rampe sans anicroches en raison de la clarté des objectifs visés et des moyens prévus pour les atteindre. A ce sujet, le groupe démocrate-chrétien remercie la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions et ses services.

Avant d'en venir aux remarques, et dans un souci de transparence, je dois bien vous avouer que mes intérêts sont multiples. Réticente à rejoindre le parc régional intercantonal «Gruyère-Pays-d'Enhaut», ma commune de domicile ne peut pas compter sur son député local pour la faire changer d'avis, du moins pour le moment. Fondé de pouvoir et responsable des secteurs d'activités liées à l'aménagement du territoire et des constructions au sein du Bureau GeoSUD SA, je suis directement concerné par les thèmes liés à MOBUL, aux énergies renouvelables, aux projets des grands générateurs de trafic, aux zones d'activités liées à la politique foncière active, sans oublier l'exploitation des graviers. Par souci d'efficacité, je suis attentif à l'application et à l'interprétation de certaines règles ou dispositions. Et, certainement comme vous toutes et tous dans cette enceinte, je suis aussi directement concerné par les centres commerciaux et grands générateurs de trafic en qualité de consommateur.

S'agissant du premier point, les parcs régionaux, l'intégration de la notion de parcs régionaux dans le plan directeur cantonal n'a pas fait l'objet de remarques ou de commentaires particuliers au sein du groupe démocrate-chrétien qui en prend acte.

Fasel-Roggo Bruno (ACG/MLB, SE). Ich spreche im Namen der Fraktion, aber auch als Präsident der Freiburger Jäger.

Mit grossem Interesse haben wir in unserer Fraktion die Botschaft 228 zur Kenntnis genommen und zum Thema «Pärke von nationaler Bedeutung» nehme ich wie folgt Stellung: Wir unterstützen das Vorhaben des Staatsrates und danken ihm für die Förderung und den Erhalt der beiden Pärke im Greyerzerland und vor allem auch im Gantrischgebiet mit den Nachbarkantonen.

Wir begrüssen die Aufgabenverteilung mit den verschiedenen Akteuren innerhalb des Kantons, den Büros, den Regionen, den Mitgliedergemeinden, Bund und Nachbarkantonen. Wir unterstützen auch die Ziele der Charta und die finanzielle Beteiligung. Wir befürworten, dass die Trägerschaft des Parks jährlich einen Bericht zuhanden des Kantons über die Zielsetzung der Charta mit den möglichen Revisionen erstellt und alle 10 Jahre über den Abschluss der Verträge mit den be-

treffenden Gemeinden berichtet. Wir begrüssen ebenfalls das Produktlabel im Sinn der Pärkeverordnung.

Bei der Umsetzung und den weiteren Vorgaben wünsche ich, dass der Staatsrat das Amt für Wald, Wild und Fischerei sowie die Jäger, und mich als Jägerpräsidenten miteinbezieht. Denn diese sind für die Pärke von nationaler Bedeutung ebenso wichtig wie die im Bericht erwähnten Büros. Ich würde auch sehr begrüßen, wenn in dieser Kommission auch die Jägerschaft vertreten wäre, denn wir sind auch Naturschützer, wenn es um die Erhaltung der Lebensräume für das Wild geht.

In den beiden Pärken kann unser Erholungsraum nachhaltig entwickelt werden, von dem die künftigen Generationen nur profitieren können.

Mit diesen Bemerkungen danken wir dem Staatsrat für diesen Bericht.

Geinoz Jean-Denis (PLR/FDP, GR). Le groupe libéral-radical salue l'introduction dans le plan directeur cantonal du nouveau thème «Les parcs naturels d'importance nationale». C'est un signe positif en faveur du développement durable liant la promotion du tourisme doux à l'économie. Cette introduction répond pleinement à la volonté du Grand Conseil qui avait plébiscité la motion de nos collègues Jean-Pierre Thürler/Jean-Pierre Galley demandant la mise en place de dispositions légales permettant au canton d'apporter son soutien financier aux initiatives régionales, ceci en adéquation avec la loi d'application de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage. Il convient donc de souligner cette nouvelle orientation qui contribue à la mise en œuvre de deux projets concrets, les parcs naturels «Gruyère-Pays-d'Enhaut» et «Gantrisch».

Le groupe libéral-radical s'en réjouit.

Thévoz Laurent (ACG/MLB, SC). Je veux juste souligner deux aspects qui nous paraissent très importants en matière de parcs naturels d'importance nationale. Le premier, c'est l'effort de collaboration, parfois intercantonal, que les communes ont fait pour mettre sur pied ces parcs-là, montrant par là leur contribution à l'aménagement durable du territoire.

L'autre aspect, c'est d'insister sur les limites de l'exploitation économique des ressources naturelles dans le sens où, même le tourisme doux peut avoir des effets pervers, entre autres, sur la biodiversité et sa protection. On connaît les ravages que peuvent causer auprès de la faune et de la flore les randonneurs à peaux de phoque ou en raquettes en hiver.

Genoud Joe (UDC/SVP, VE). J'ai examiné ce rapport avec attention et je me suis posé la question de savoir si le district de la Veveyse existe encore. On parle de Gruyère, du Pays-d'Enhaut, de la Riviera, du canton de Vaud! La Dent-de-Lys, si je ne m'abuse a encore deux versants, le versant de la Gruyère et celui de la Veveyse. Le Vanil des Arses touche également le district de la Veveyse directement depuis la région des Paccots. Depuis le Moléson, il y a une ligne droite, directe entre tous ces districts. Pourquoi le district de la Veveyse n'a-t-il pas été impliqué? Est-ce que plus

tard nous pourrions dire que nous avons au moins de la chance parce que nous n'avons aucune restriction en matière d'aménagement? C'est peut-être la seule satisfaction que l'on peut retirer de l'examen de ce rapport!

Godel Georges, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Je remercie tout d'abord les députés pour leurs interventions constructives et constate avec satisfaction qu'ils saluent l'introduction de ces parcs. M. le Député Geinoz a parlé de la loi sur la protection de la nature. Elle est en traitement actuellement suite à la procédure de consultation. Je souhaite bien sûr, venir cette année encore au Grand Conseil avec ce projet de loi.

J'aimerais ajouter une explication en réponse à l'intervention de M. Thévoz. Je crois que c'est important de souligner ce qui a été dit au sujet de l'exploitation économique d'une manière générale et pas seulement en termes de développement économique mais également en termes touristiques. Cela fait partie de la vision globale de ces parcs naturels. Je crois qu'il faut aussi dire que les parcs naturels n'excluent pas les activités parce que, concrètement, il n'y a pas de contraintes supplémentaires. C'est plus particulièrement la gestion du patrimoine, de la nature et de la culture qui sont importants dans ces secteurs. Sous l'angle financier, nous apportons déjà des aides à ces parcs naturels. Il y a les aides de la Confédération et du canton. Je peux vous dire, par exemple, que pour le parc «Gantrisch», en 2011, c'est un montant de 369 000 francs qui a été alloué. Pour le parc «Gruyère-Pays-d'Enhaut», c'est un montant de 342 000 francs qui a été versé de la part de la Confédération. Le canton de Fribourg a versé 75 000 francs pour «Gantrisch» et 100 000 francs pour «Gruyère-Pays-d'Enhaut». On verra à l'avenir si on peut augmenter ces montants.

Pour terminer, je réponds à la remarque de M. le Député Genoud. Il y a possibilité d'avoir effectivement une extension. Des communes en Gruyère, notamment Gruyères, n'ont, par exemple, pas voulu participer. Je ne peux pas vous dire si dans 10–15 ans vous constaterez que vous avez bien fait de ne pas participer, mais je peux vous assurer que ce n'est pas le canton qui impose quelque chose. Comme vous l'avez dit, c'est proche du district de la Veveyse et les montagnes comme les rivières ne se soucient guère des limites de district ou de canton. Il faut voir la nature de manière globale. S'il y a une initiative de votre district, bien entendu qu'elle sera la bienvenue, mais l'initiative doit venir des régions.

PROJET D'AGGLOMÉRATION BULLOISE

Bussard Christian (PDC/CVP, GR). Pour ce thème, les propositions du Conseil d'Etat conviennent au groupe démocrate-chrétien, à l'exception d'une, à savoir celle traitant des sites d'appoint. Dans le projet MOBUL, mention est faite des sites stratégiques et des sites d'appoint. Si cela semble extrêmement clair au niveau des entités communales formant l'agglomération et pour les urbanistes, la notion de sites d'appoint semble poser déjà des problèmes de reconnaissance auprès du SeCA. Ce point doit être clarifié dans le sens

qu'il n'est pas possible de bloquer tout programme de développement des communes rattachées au centre via l'agglomération, MOBUL ne proposant pas une péréquation des ressources financières pour l'ensemble des communes de l'agglomération. Les communes périphériques doivent pouvoir vivre et se développer. Avec ces remarques, le groupe démocrate-chrétien prend acte de ce point.

Badoud Antoinette (PLR/FDP, GR). J'interviens à titre de vice-présidente du comité de l'Association des communes MOBUL. Cette association, qui réunit les communes de Bulle, Morlon, Riaz, Vuadens et Le Pâquier, vient de terminer son plan directeur régional au sens de la LATeC pour répondre aux exigences du plan directeur cantonal. En effet, le projet d'agglomération devrait prendre la forme d'un plan directeur régional. A ce titre, un travail conséquent a dû être effectué par nos mandataires. Nous avons également pu compter sur une collaboration et un soutien appréciés des services concernés de l'Etat, que ce soit du Service des transports, du Service de l'aménagement du territoire ou celui des ponts et chaussées lors de cette phase de mise en œuvre et nous leur en sommes reconnaissants. Très souvent, nous avons dû travailler au pas de charge dans ce comité. Je dois dire que nous avons beaucoup apprécié l'accompagnement des services.

Je tiens à relever que le plan directeur régional doit être d'abord un instrument pour l'aide à la planification et à une implantation de qualité. En conséquence, trop d'exigences pourraient nuire à l'objectif poursuivi. Bien qu'il soit compréhensible qu'un cadre soit fixé, il est nécessaire de laisser une marge de manœuvre, une certaine souplesse et du pragmatisme pour mieux appréhender les réalités du moment, notamment au niveau économique. On doit pouvoir privilégier des implantations d'entreprises à haute valeur ajoutée dans ce pôle attractif qu'est notre région. Ce projet est par ailleurs une chance pour son développement futur. Il est aussi le seul plan d'agglomération accepté et financé par la Confédération dans notre canton et cela est réjouissant. Une très bonne entente entre les communes de l'Association MOBUL a prévalu à ce succès et l'on peut s'en féliciter.

Rime Nicolas (PS/SP, GR). J'avais prévu d'intervenir en une seule fois pour tous les points, avec quelques considérations générales. Je ferai mes considérations générales maintenant et je reviendrai sur les autres points après.

A la lecture du dossier produit par le Conseil d'Etat dans le cadre de la modification du plan directeur cantonal, notre groupe ne peut manquer de formuler quelques remarques. Le mode de réponse adopté est, sous bien des aspects très peu adapté aux questions et remarques émises lors de la consultation. Si le rapport provenait de l'administration, nous pourrions considérer qu'il fait montre tout à la fois d'arrogance et de suffisance. Sachant qu'il provient du Conseil d'Etat, nous n'oserions faire ces remarques... C'est comme si l'on avait assumé la phase de consultation comme une tâche obligatoire et non pas comme une activité nécessaire à l'amélioration du dossier directeur. On peut

et on doit se demander s'il vaut la peine de consacrer du temps à l'examen de ces dossiers dès lors que les remarques formulées reçoivent le traitement que leur réserve le Conseil d'Etat. Ce commentaire vaut moins, il est vrai, si l'on est un office fédéral et que l'on s'est exprimé lors de la consultation. Sans que l'on fasse spécifiquement référence aux remarques émises par le groupe socialiste mais en passant en revue l'ensemble des commentaires repris dans le rapport du Conseil d'Etat, force est de constater que très peu de propositions formulées trouvent grâce aux yeux du Conseil d'Etat. Nous considérons toutefois que le simple renvoi à la législation en vigueur ne saurait suffire à déterminer la position du Conseil d'Etat sur des enjeux politiques et stratégiques majeurs. Nous relevions dans notre prise de position le caractère bavard du rapport présenté. Nous devons faire état du faible engagement de votre autorité dans un dossier stratégique qui devait mobiliser les acteurs fribourgeois. Un certain nombre de remarques font état d'outils à activer, à l'instar du déploiement d'une politique foncière active dans le cadre de zones d'activités. On fait référence aux dispositions légales en vigueur sans pour autant que l'on puisse mettre en évidence des actions volontaristes allant concrètement dans le sens requis, pas plus que l'on fait appel à des solutions innovantes.

Plus concrètement maintenant, sur le point 2 de l'agglomération bulloise, on constatera que le plan directeur se met au service du projet d'agglomération de Bulle. Nous aurions souhaité qu'il puisse le faire aussi pour l'agglomération fribourgeoise mais ceci est une autre affaire! Relevons qu'à de nombreuses reprises le plan directeur reprend les éléments du projet d'agglomération bulloise, tels quels, sans pour autant examiner la pertinence des mesures proposées, respectivement dévaluer leur bien-fondé. Nous ne doutons pas ici de la qualité du projet bullois compte tenu de l'accueil qui lui a été réservé par la Confédération. Nous regrettons ici que le plan directeur ne joue pas son rôle, à savoir être autre chose que le porte-plume du projet bullois pour proposer une stratégie globale et spécifique à la question des agglomérations. La reprise de manière aussi détaillée du projet d'agglomération bulloise pourra même, à certains égards, se révéler délicat. En effet, le report de l'essentiel des mesures du projet d'agglomération dans le plan directeur aura nécessairement pour effet de lier les autorités entre elles, laissant peu de marge si des adaptations devaient être apportées à l'occasion de la mise en œuvre et imposant une adaptation de la fiche, ce qui sera nécessairement long et inopérant. Ce n'est certainement pas l'Office fédéral du développement territorial qui exige que l'on atteigne le niveau de détail adopté selon les informations en notre possession! Je reviendrai sur les autres objets au fur et à mesure.

Thévoz Laurent (ACG/MLB, SC). Au sujet des projets d'agglomération, le groupe de l'Alliance centre gauche prend connaissance, avec satisfaction, de l'intérêt du canton pour les projets d'agglomération voisins, comme celui de la Riviera en particulier. Il est surpris cependant du fait que le Conseil d'Etat ne soit pas intéressé, ni concerné par l'autre projet d'agglomération, celui de Berne, aux portes du canton, qui inclut dans le

périmètre fédéral des communes singinoises et duquel il n'est pas fait mention dans le chapitre correspondant.

Plus particulièrement en relation avec l'agglomération de Bulle, nous constatons que ce projet d'agglomération a mis l'accent sur la coordination de l'urbanisation au sens, disons, des logements, de l'habitat et des transports mais n'a pas intégré une coordination des zones d'activités. Nous regrettons beaucoup que le plan directeur ne prenne pas en compte la planification des zones d'activités dans l'agglomération bulloise. Cela d'autant plus que Bulle est l'un des huit sites stratégiques d'importance cantonale et que ce site stratégique entretient des relations assez curieuses et pas très nettes avec le pôle de développement économique de toute la région qui a une tendance à s'étendre vers l'ouest, on se demande pourquoi. On ne sait pas très bien quelle est la place dans l'agglomération de ces zones d'activités en relation avec la zone du pôle de développement économique de Bulle et environs. Un examen plus approfondi de ce point par les services de l'Etat aurait permis un apport – comme le soulignait l'un d'entre nous auparavant – du plan directeur cantonal à l'élaboration du plan directeur de l'agglomération bulloise. Il manque et c'est regrettable!

Godel Georges, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Tout d'abord, permettez-moi tout de même de féliciter l'agglomération de Bulle, respectivement MOBUL, pour avoir décroché ce qu'ils ont décroché à Berne. J'ai eu l'occasion, à l'époque, de les accompagner auprès du directeur de l'Office de développement territorial. Même le directeur ne croyait pas que Bulle pouvait réussir. Ils ont réussi. On tire un grand coup de chapeau! M^{me} la Députée Antoinette Badoud a remercié les services de l'Etat, mais c'est vrai qu'à l'époque, on n'avait pas pu suivre le dossier. L'essentiel a été de réussir! A propos des remarques et des critiques émises, je peux vous dire qu'actuellement cela se passe très bien. J'ai moi-même présidé une séance entre les services de l'Etat et l'agglomération de Bulle pour aplanir les divergences. M^{me} la Députée Antoinette Badoud était présente. Je peux vous le dire et elle ne va pas me contredire: ça c'est extrêmement bien passé. Je pense qu'on va complètement aplanir les divergences pour signer cette convention qui sera transmise à Berne dans le courant de l'année. J'ajoute un seul commentaire. Il faut savoir que quand on fait un projet d'agglomération, les politiques communales doivent ensuite se calquer sur la politique d'agglomération. On ne peut pas avoir une divergence de vues. C'est une nouvelle culture qu'il faut avoir! C'est bien de dire qu'on fait un projet d'agglomération. On touche de l'argent, c'est aussi l'objectif, mais on doit aussi remplir certains critères du droit fédéral. Je crois qu'il faut sensibiliser les syndicats, les conseillères et conseillers communaux à cette nouvelle philosophie. Il faut que le plan communal et les PAL locaux soient cohérents avec ce qui a été décidé au niveau global de l'agglomération.

ÉNERGIE

Bussard Christian (*PDC/CVP, GR*). Difficile de parler d'énergie aujourd'hui sans avoir une pensée spéciale pour toutes les victimes du tsunami au Japon et de la catastrophe nucléaire qui lui est directement liée. Le thème dont nous discutons aujourd'hui ne concerne pas l'énergie nucléaire mais il lui est étroitement lié tout de même dans la mesure où il faudra bien que l'on remplace cette énergie indispensable aujourd'hui par du renouvelable, demain. Dans ce pays et pas seulement à Fribourg il faudra bien un jour savoir comment sortir du nucléaire et cela viendra très vite maintenant, on le sait bien. Toutefois éradiquer le nucléaire par le dépôt d'un oui ou d'un non à l'occasion d'une prochaine votation populaire me paraît bien trop simpliste ou peu raisonnable surtout quand on lit dans la presse de dimanche dernier qu'il faut fermer les centrales en Suisse et s'approvisionner à l'extérieur du pays. Bonjour la solidarité! L'étude que vient de commander la Confédération sur les effets économiques et sociaux qu'engendrerait une fermeture immédiate de toutes les centrales en Suisse et qui devrait être disponible en juin prochain, nous permettra de faire une meilleure évaluation de la situation, avant de faire des choix.

Mais pour revenir au sujet que nous devons traiter aujourd'hui, je vous invite encore une fois mes chers collègues à relire les cinq pages des conditions imposées par le plan directeur cantonal pour construire des installations productrices d'énergie que ce soit par le rayonnement solaire, par éolienne, par la géothermie ou par l'hydraulique. Mis à part la production par le biogaz qui va pouvoir dégager un semblant d'énergie, sans trop de restriction, mais avec beaucoup d'odeur, je peux vous dire que ce n'est pas demain que le canton de Fribourg sera autonome en énergie, tant la palette des restrictions est vaste. Si l'on voulait interdire la production d'énergie à partir des sources mentionnées, que l'on ne s'y prendrait pas autrement. C'est de la pure folie et jamais on ne s'en sortira comme cela et jamais on ne sortira du nucléaire comme cela. Aujourd'hui la donne a changé, nous devons changer notre mode de vie également. M. le Conseiller d'Etat, demandez s'il vous plaît à vos chefs de service comment faire pour augmenter le parc des installations énergétiques renouvelables et non pas comment trouver tous les artifices possibles pour les limiter voire les interdire. Il faudra faire des choix. On ne pourra plus ménager la chèvre et le chou dans ce domaine. Terminé.

Rime Nicolas (*PS/SP, GR*). Ce n'est pas au moment où la société suisse est sous le coup de la catastrophe nucléaire du Japon qu'il faut remettre en cause le choix de la valorisation des énergies renouvelables. Bien loin de nous de mettre en cause la volonté de mobiliser l'énergie éolienne. Dans ce contexte, nous devons constater que l'accord nécessaire à la réalisation d'éoliennes est très loin d'être assuré. Nous sommes sensibles aux mouvements populaires et citoyens qui émettent des réserves pour ne pas parler d'opposition à certains sites. Ceci traduit le caractère technocratique de l'approche du Conseil d'Etat en matière d'énergie éolienne. Nous aurions souhaité que le dossier ait un caractère plus politique qui puisse contribuer à la

construction du consensus indispensable au succès de ce dossier.

Mutter Christa (*ACG/MLB, FV*). J'aimerais d'abord déclarer mes intérêts dans ce chapitre. Je suis la responsable romande de l'agence pour l'efficacité énergétique et je fais partie d'un groupe de recourants qui demandent qu'on retire l'autorisation de la centrale nucléaire de Mühleberg, ce qui me permet de faire de la propagande pour l'arrêt de Mühleberg comme le précise le mandat qui est en train de circuler. Le chapitre que nous examinons en ce moment reçoit l'écho d'une triste actualité avec les événements de ces derniers temps au Japon et je dois relever, comme M. Bussard, qu'alors que nous discutons, ici, de problèmes énergétiques, en parallèle, de l'autre côté de la planète, une catastrophe se déroule à un niveau que nous ne pouvons pratiquement pas imaginer et qui concerne tout le monde.

Pour revenir au sujet de ce jour, nous devons trouver des réponses, mais ces réponses ne se trouvent visiblement pas dans le chapitre de l'énergie du plan directeur qui nous est soumis ici. Sur le thème de l'énergie, ce plan directeur illustre très bien à quel point la philosophie actuelle du plan n'est pas adaptée pour diriger une planification, une gestion cantonale de l'énergie. Le plan fait quelques renvois de coordination, il donne de manière pratiquement énumérée les formes d'énergie qui existent. Au moins, il ne propose ni le nucléaire, ni le charbon, ni une centrale à gaz pour le site de Hauterive par exemple. Nous déplorons trois points essentiels. Premièrement, le plan ne fixe pas de priorité dans le développement des énergies. Deuxièmement, sur le thème primordial de l'efficacité des économies d'énergie, le plan est même plus faible que la version antérieure, c'est un comble! Troisièmement, il ne fixe pas de localisation pour des installations d'énergie ou, s'il en fixe, il le fait d'une manière assez incompréhensible. Je pense que, dans le domaine pétrolier, des combustibles et des carburants, ce sont des mesures d'assainissement des bâtiments, d'énergies renouvelables qui devront être renforcées. Nous y travaillons au niveau fédéral et cantonal, nous invitons surtout la moitié du PDC qui ne nous a pas soutenus au Conseil des Etats et les radicaux à voter de plus grands crédits pour des économies d'énergie, pour les assainissements de bâtiments et pour renforcer la loi CO₂. C'est une mesure que les entreprises vous recommandent parce que ce sont des mesures économiques. Pour les carburants, si nous revenons au plan cantonal, nous déplorons que le chapitre «énergie» ne préconise absolument pas de mesure plus forte dans le domaine de l'aménagement et de la mobilité, c'est la plus grande faiblesse générale du plan directeur.

Enfin, venons au domaine de l'électricité. Voici quelques chiffres surtout pour M. Bussard, qui n'en dispose visiblement pas: ce ne sont pas les petites énergies renouvelables qui vont sauver le canton. Ce ne sont pas ces nouvelles énergies renouvelables qui vont permettre de sortir du nucléaire tout de suite, on se trompe souvent de chiffres. Des mesures qui peuvent nous permettre d'arrêter les trois plus anciennes centrales nucléaires de Suisse demain, ce sont des mesures qu'il faut prendre en matière d'amélioration de l'effi-

cacité énergétique. Ce sont des mesures d'économie d'énergie. Et là, il y a un potentiel d'économie de 33% de la consommation d'énergie, M. Siggen. Ce sont 20 terawatts sur une période de 10 à 20 ans. C'est compliqué, il faut prendre des mesures dans tous les domaines. Il faut prendre des mesures sur les moteurs électriques, dans le domaine de l'éclairage. Mais nous avons un programme pour tous ces domaines de l'efficacité énergétique. Il y a les *scenarii* de la Confédération qui mentionnent aussi des mesures. C'est une meilleure efficacité énergétique qui nous permettra de sortir du nucléaire. Il existe encore un deuxième potentiel totalement sous-estimé et je vous invite, pour vous en convaincre, à aller écouter les représentants de Swissolar au salon Energissima 2011, au Forum Fribourg. Ce potentiel, c'est qu'au moins 10% de la production totale d'électricité peut être produit dorénavant par des cellules photovoltaïques.

Je salue l'essentiel des critères de ce chapitre sur l'énergie. Ces critères vont demander au groupe E de faire tout un apprentissage pour travailler de manière plus décentralisée, ce qu'il n'aime pas faire. Le chapitre sur la production d'énergie photovoltaïque devrait peut-être permettre de construire quelques grandes installations photovoltaïques, c'est un point positif. Je pense que ce sont ces deux chapitres qui vont permettre de faire avancer les choses en matière d'électricité.

J'en viens maintenant à deux points très discutés et traités dans deux concepts séparés de la modification du plan directeur, mais dont je salue aussi l'essentiel du contenu: la petite hydraulique et les éoliennes. Le domaine de la petite hydraulique – je salue ce concept détaillé – énumère les problèmes de nos ruisseaux déjà très sollicités par les grandes centrales, ce qui est vrai. Dans le domaine de la petite hydraulique, nous avons atteint la limite de ce qu'on peut faire dans le canton, à l'exception de quelques optimisations techniques. Nous pensons que dans ce domaine, on peut peut-être encore augmenter la production de 2%. Nous sommes très loin du potentiel de production de 10% de l'énergie photovoltaïque et d'une réduction de 33% de la consommation. On ne peut donc pas dire que la petite hydraulique et les éoliennes vont remplacer le nucléaire. Ces deux sources d'énergie sont un atout, il faut les utiliser, mais il ne faut pas endommager nos dernières rivières pour cela. A propos des éoliennes, on sait que si on construit quelques éoliennes sur les sites les plus appropriés, on peut atteindre une production de 1%. Je reprendrai encore une fois la parole sur ce chapitre comme j'arrive au bout de mon temps de parole.

Schorderet Gilles (*UDC/SVP, SC*). Je prends la parole à titre de Président de l'Association fribourgeoise de l'économie forestière. Je prends note dans le plan directeur, sur la question de l'énergie du bois, de l'intention d'exploiter, de mettre en valeur le mieux possible les réserves de bois des corporations publiques. A mon avis, là, il y a une petite erreur parce que les forêts publiques sont déjà bien exploitées et que le problème est au niveau des forêts privées. Il faut savoir que sur les 42 000 hectares de la forêt fribourgeoise, plus du 40% sont des forêts privées et c'est là qu'on dispose d'un énorme réservoir de matière première pour la produc-

tion d'énergie. Bien sûr qu'il faut exploiter les forêts publiques mais j'aimerais que l'on tienne compte aussi des forêts privées. Bien sûr qu'il n'est pas question d'obliger les propriétaires forestiers à exploiter mais ce serait bien d'avoir une vision d'ensemble en tout cas pour pouvoir encourager l'exploitation de ces forêts privées. C'était juste une petite remarque à ce sujet.

Hunziker Yvan (*PLR/FDP, VE*). Le rapport sur l'énergie a retenu toute l'attention du groupe libéral-radical. Les consommateurs que nous sommes à titre individuel devraient se poser les bonnes questions en matière d'énergie. Produire de l'énergie, c'est bien. Ne pas la gaspiller c'est encore mieux. Avons-nous besoin d'avoir nos notebooks en permanence enclenchés sur nos tables du Grand Conseil? Avons-nous besoin de tous ces projecteurs pour illuminer nos débats? La chaleur qui règne dans la salle est-elle due à nos méninges qui travaillent ou à une surconsommation de combustible? Avons-nous besoin de chauffer nos appartements à plus de 20 degrés, sachant que chaque degré supplémentaire aux 20–22 degrés de base consomme 7% d'énergie de plus par degré? Y répondre c'est déjà faire preuve de pragmatisme. Nous saluons la volonté du Conseil d'Etat d'analyser toutes les solutions afin de produire de l'énergie la plus propre possible. Notre canton regorge de petits coins sympathiques où il fait bon vivre et se promener. Ces endroits sont également des lieux privilégiés pour fabriquer de l'énergie qu'elle soit hydraulique, éolienne ou autre. Alors, voilà qu'il nous faut choisir entre une protection de notre paysage, la tranquillité de l'endroit et une défiguration un peu chaotique, un déplacement, voire une disparition de certaines espèces animales ou végétales de nos régions pour produire de l'énergie dite renouvelable. Comme le disait un sage, on ne fait pas d'omelettes sans casser d'œufs. Des solutions il y en a, cependant le bât blesse du côté financier. Combien sommes-nous prêts à payer pour cela? Telle est la question. Analyser ne veut pas dire réaliser. Car je pense que de nos jours, le consommateur payeur n'est pas prêt à voir sa facture d'énergie augmenter, voire même être multipliée par deux ou trois afin d'avoir une énergie dite renouvelable ou plus respectueuse de l'environnement. L'isolation et l'analyse thermique de nos bâtiments est peut être la solution la plus facile à réaliser. L'économie est une des solutions les plus propres pour l'environnement. C'est avec ces quelques remarques que le groupe PLR prend acte de ce point.

Bapst Markus (*PDC/CVP, SE*). Angesichts der Ereignisse in Japan ist es logisch, dass in der Energiediskussion so etwas wie eine Zeitenwende eingetreten ist. In bin denn auch persönlich mit der Förderung der neuen erneuerbaren Energien und der Wasserkraft einverstanden. Dabei sollten wir aber jetzt nicht kopflos handeln und einfach wahllos Projekte bewilligen. Es ist Sorgfalt angezeigt. Sorgfalt bei der Wahl der Technologie, Sorgfalt bei der Wahl der Standorte und schliesslich Sorgfalt bei der Ausführung. Ich fordere den Staatsrat auf, die Kriterien des Energiesachplans konsequent anzuwenden und die Interessenabwägung

ohne Wenn und Aber umzusetzen. Dies betrifft insbesondere die Kleinwasserkraftwerke.

In diesem Zusammenhang folgende Frage: Warum hat der Kanton Freiburg gegenüber dem Kanton Bern eine schwächere Hürde für die hohe Wirtschaftlichkeit, nämlich 0,6 kW/Laufmeter gegenüber 3 kW/Laufmeter im Kanton Bern festgelegt?

So hat die Antwort des Staatsrates auf meine Anfrage bei mir die Zweifel, die ich hatte, nicht ausgeräumt. Am Nutzen solcher Infrastrukturen zweifle ich nach wie vor. Wir sollten die Bedeutung, auch die wirtschaftliche Bedeutung – z.B. für den Tourismus – langfristig nicht ausser Acht lassen. Die Naturwerte sind dafür sehr wichtig. Ich bevorzuge deshalb eine Landschaftsbeeinträchtigung konzentriert an ein bis zwei Standorten gegenüber einer Übersäung der Landschaft mit Kleinanlagen.

de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV). Je m'exprime en tant que membre du comité de l'Association «Rettet den Schwyberg, sauvez les Préalpes», association qui s'oppose au projet d'éoliennes sur le Schwyberg. Face à la catastrophe atomique que subit le Japon, les énergies vertes prennent le devant de la scène. Toutefois la vague verte ne doit pas nous empêcher d'évaluer l'efficacité énergétique ainsi que les impacts que toute production d'énergie a forcément sur la nature, le paysage et le tourisme. Le rapport sur les modifications du plan directeur cantonal rappelle qu'avant d'approuver les parcs d'éoliennes, l'autorité doit tenir compte de l'impact de ces installations sur la faune en particulier les oiseaux, le paysage et sur les parcs naturels. En outre il faut tenir compte du bilan énergétique et privilégier les sites déjà raccordés au réseau routier. Si on applique ces critères, au rapport final de 2008, «Concept éolien du canton de Fribourg», on est obligé de constater qu'il y a un fossé entre la théorie et la réalité. Premier grief qu'on peut faire à ce rapport de 2008, vu sa date, c'est qu'il est dépassé. En effet, il ne tient pas compte des toutes nouvelles études qui viennent d'être faites par l'association ornithologique de Sempach sur l'impact des éoliennes sur les oiseaux et les chauves-souris. Cette étude a révélé que les Préalpes constituent une zone migratoire beaucoup plus importante que l'on ne pensait jusqu'à maintenant. Le couloir aérien est utilisé par des centaines de milliers d'oiseaux et de chauves-souris issus de plus d'une centaine d'espèces recensées. La collision d'oiseaux avec des éoliennes de 140 mètres de haut est inévitable. On peut estimer à plusieurs centaines les oiseaux victimes des éoliennes. Plusieurs espèces d'oiseaux nicheurs établies sur la crête du Schwyberg figurent sur la liste rouge des espèces menacées dont une colonie de tétras lyre, la plus importante pour les Préalpes septentrionales. L'exploitation d'éoliennes dans cette région entraînera leur disparition d'ici 5 à 10 ans, aussi à cause de la route qu'il faudra construire, route de 5,5 km pour transporter les éoliennes de plus de 80 tonnes et assurer leur maintenance. Deuxième grief: il manque à ce rapport l'évaluation de l'impact sur le paysage des éoliennes. Il faut savoir que ces éoliennes mesureront plus de 140 mètres et seront vues au-delà de Fribourg, jusqu'à Domdidier. Pourquoi n'avoir pas mis la carte de visibilité de ces éoliennes dans ce rap-

port? Troisième grief: il n'y a pas d'examen critique de la productivité des éoliennes. Malheureusement la Suisse n'est pas un pays de vent et aucun site fribourgeois est reconnu comme un site prioritaire par la Confédération. En Allemagne, ce projet ne se ferait jamais, car en Allemagne il faut une vitesse minimum du vent de 6,4 mètres/seconde. Au Schwyberg, la vitesse se situe seulement entre 5,4 et 6,1 mètres/seconde. En outre pour le type d'éoliennes prévu au Schwyberg, il faudrait au moins 8,5 mètres/seconde. On peut donc estimer que ces éoliennes ne fonctionneront que 20% du temps donc elles ne produiront que 36 GWh, soit le 0,05% de l'énergie électrique consommé annuellement en Suisse. Il en coûterait quand même 55 millions. Le quatrième grief: c'est l'impact sur les parcs naturels dont nous venons de parler. 4 éoliennes de ce parc du Schwyberg se situent entre les deux parcs naturels régionaux. Le développement touristique attendu de cette certification sera réduite dans cette région puisqu'en hiver une zone de protection sera fermée aux randonneurs à cause des plaques de glace qui sont projetées par les pales des éoliennes à plusieurs centaines de mètres. En outre, le bruit émis par les éoliennes donnera peu envie de se promener aux alentours de cette usine électrique. Par conséquent le projet du Schwyberg ne remplit pas les critères énoncés dans le rapport de modification du plan directeur. En guise de conclusion, je vous livre quelques réflexions. Pourquoi la production d'énergie dite verte devrait-elle primer sur tout autre intérêt et même ceux de la nature. L'énergie atomique fait peur à cause des radiations qui touchent l'être humain sans que l'on s'en rende compte. La disparition des valeurs naturelles se fait aussi sans bruit mais les conséquences sont tout autant dangereuses. Les forces de la nature dépasseront toujours celles de l'homme. Puisque la production d'énergie éolienne est si peu rentable dans le canton de Fribourg, pourquoi ne pas investir ces 55 millions dans 9 éoliennes de la mer du Nord là où elles seront efficaces à plus de 60%? Je vous remercie.

Collomb Eric (PDC/CVP, BR). Je m'exprime ici à titre personnel et je tiens à préciser que je n'ai pas d'intérêts particuliers, si ce n'est que je suis un consommateur d'énergie comme vous tous. La catastrophe que vit le Japon s'est invitée dans le débat sur l'énergie. Elle a eu le mérite de contraindre la classe politique internationale à repenser en profondeur sa politique énergétique. Je profite de cette tribune pour déplorer au passage le peu de dignité dont ont fait preuve certains, bien plus soucieux de récupérer politiquement cette catastrophe, plutôt que d'éprouver un tant soit peu de compassion à l'égard du peuple japonais qui enterre encore ses victimes. Il ne passe donc pas un jour sans que les énergies renouvelables ne soient décrites comme la bouée capable de sortir le monde de ses soucis énergétiques. On ne compte plus les pseudo docteurs en énergie qui trompent l'opinion publique en déclarant possible, dans des délais fantaisistes, un approvisionnement énergétique exclusivement renouvelable. Certes, nous avons le devoir de tout mettre en œuvre pour nous défaire des énergies fossiles et sortir du nucléaire, mais nous portons surtout la responsabilité d'ouvrir une nouvelle ère de politique énergétique résolument tournée vers les

énergies renouvelables. Dans ce contexte, même si la partie va surtout se jouer au niveau fédéral, les cantons et les communes tiendront un rôle prépondérant.

Le plan directeur qui nous occupe ce matin a le mérite de montrer la voie que doit suivre notre canton dans ce domaine. Permettez-moi toutefois de douter fortement de la réalisation rapide de la plupart des installations énergétiques mentionnées dans ce plan directeur. En effet, des exemples concrets montrent à quel point de bons projets sont freinés ou tout simplement abandonnés, plombés par les oppositions. Le projet du parc éolien du Schwyberg prouve qu'il est difficile de réaliser de nouvelles installations d'envergure. Pourtant, ces neuf éoliennes de cent mètres de hauteur placées au sommet d'une montagne pourraient alimenter 9000 ménages. Se priver du parc éolien du Schwyberg, c'est priver le canton de Fribourg d'un des plus grands parcs éoliens de Suisse. C'est surtout la preuve, à l'échelle un sur un, que notre société n'est pas encore prête à faire les concessions nécessaires pour réussir le fabuleux pari du tout renouvelable.

Mesdames et Messieurs, permettez-moi une petite devinette. Si le barrage de Rossens devait être mis à l'enquête aujourd'hui, quelle hauteur atteindrait la pile des oppositions? J'ai une réponse. Certainement autant que les 70 mètres de haut que mesure cette muraille de béton de 300 mètres de long, mais qui est le fruit du courage et de la vision de ceux qui ont osé hier, et qui permettent aujourd'hui l'alimentation de 55 000 ménages. J'appelle donc celles et ceux qui prônent un avenir vert à prendre conscience une fois pour toutes que chaque réalisation de production d'énergies renouvelables aura inévitablement un impact plus ou moins fort sur l'environnement. Que celui qui réussit à faire une omelette sans casser des œufs me le fasse savoir. L'éolien ne convient pas aux oiseaux. La mini-hydraulique dérange les poissons, le solaire est peu rentable, le gaz naturel produit du CO₂. On ne construira pas d'installations énergétiques vertes sans faire des concessions. Il faut arrêter de croire que tout est possible sans perturber ni l'homme, ni la faune, ni la flore, ni le ciel et la terre. Le sort des énergies renouvelables dépend grandement des concessions et des compromis que nous serons toutes et tous amenés à faire ensemble. Ces bons dossiers que nous avons tous reçus ne servent à rien, s'ils servent seulement à être discutés. Il faut maintenant agir et passer à certaines réalisations. A bon entendeur, salut!

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). Je pense que l'on a entendu le populisme léger d'un docteur en énergie. Je pense que c'est exactement le procès qu'il ne faut pas faire. Opposer les éoliennes au nucléaire et dire qu'il faut soutenir la petite hydraulique plutôt que les éoliennes, c'est le procès à ne pas faire. J'ai dit avant que les grands potentiels résident dans l'efficacité et le solaire. Il faut utiliser un bon mix de toutes les potentialités (biomasse, géothermie, énergies éoliennes et hydrauliques). Il faut travailler de manière plus compliquée, au lieu d'opposer des formes d'énergies qui peuvent coexister. Je pense que le problème des éoliennes montre que la procédure que l'on a appliquée n'est pas la bonne. On a donné une autorisation de construire, en parallèle nous avons fait un plan de zone et puis on y

a adjoint une étude d'impact insuffisante sur plusieurs points. C'était un site qui donnait quelques espoirs. Comme on n'avait pas réalisé une procédure de mise en zone correcte, on s'est rendu compte beaucoup trop tard que c'est un important couloir d'oiseaux migrateurs qui aura probablement raison de ce projet. Pour éviter que la même histoire ne se répète avec le site des Paccots, je pense que le Conseil d'Etat devrait enfin utiliser les instruments que l'on a fixés dans la LATeC ou alors faire un plan d'affectation cantonal – prendre l'article 20, 21, 22 de la LATeC – pour les grandes installations d'énergie avec une procédure de mise en zone correcte. Je pense aussi que les implantations qui sont mises dans le plan directeur contredisent le concept éolien. Ce dernier doit être actualisé, mais il donne quand même des critères et des emplacements en réserve qui figurent encore dans le plan directeur. Ce n'est plus la peine de les étudier. On a déjà suffisamment d'éléments qui permettent de les éliminer. Il faut utiliser le potentiel éolien qui se présente. A Fribourg, il n'est pas énorme. Il faut estimer toutes les nouvelles énergies renouvelables. Il ne faut pas surestimer le potentiel là où on ne peut pas. On peut se sortir du nucléaire. Il ne faut pas de grandes centrales à gaz, mais il faut travailler sur toutes les énergies renouvelables et surtout sur l'efficacité.

Godel Georges, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. En fonction du débat, je pense qu'en premier lieu nous devrions éteindre la lumière avec toutes les économies qui ont été demandées.

Permettez-moi de faire une remarque. J'ai bien entendu l'ensemble de ces remarques. Vous avez constaté comme moi que les positions sont parfois diamétralement opposées. J'aimerais vous dire en préambule, qu'avec les événements au Japon – plusieurs d'entre vous l'ont relevé – il me paraît évident qu'il ne faut en aucun cas mépriser une seule source d'énergie. On aura peut-être besoin de toutes les énergies, que ce soit de l'énergie éolienne, de la petite hydraulique, du photovoltaïque.

Je ne vais pas répondre en détail à toutes les interventions. Pour celles et ceux qui critiquent les documents qui vous sont présentés, j'ai un récapitulatif du résultat des demandes préalables.

En réponse à M. le Député Bapst qui se pose la question de savoir pourquoi à Fribourg la limite pour la petite production hydraulique c'est 0,6 kW et à Berne 3 kW, je l'informe que sur neuf projets qui sont présentés dans les services de l'Etat, avec 0,6 kW d'efficacité par mètre, nous avons pu entrer en matière sur six projets. Par contre, si on met la limite à 1 kW et non à 3 kW, il n'y a plus que quatre projets sur neuf qui passent la rampe. Si l'on veut être aussi strict que le canton de Berne, on abandonne carrément la petite hydraulique. Il y a encore deux projets qui sont en route sur la commune de Charmey et l'autre dans l'Intyamon. Il y a une pesée des intérêts qui se fait. La stratégie cantonale avec sa méthode d'évaluation des projets de la petite centrale hydraulique est aussi de protéger les cours d'eau. A un moment donné, il faut faire la pesée des intérêts. En fonction de sa philosophie personnelle, on peut avoir des avis divergents. Mais à un moment

donné, il faut décider. On verra suite à vos remarques ce que le Conseil d'Etat va adopter, s'il maintient ce qui est présenté, s'il l'assouplit ou s'il le durcit.

Concernant les éoliennes, je vous dirais simplement qu'elles ne sont pas incompatibles dans un parc naturel. J'ai expliqué tout à l'heure que la philosophie d'un parc naturel est de conjuguer les intérêts de la nature, de la culture avec l'activité humaine.

Pour le reste des considérations qui ont été faites, vous me permettez de m'abstenir de tout commentaire, dans la mesure où, dans ce dossier, je suis la première instance de recours. Je n'en dirai donc pas d'avantage.

ZONES D'ACTIVITÉS ET POLITIQUE FONCIÈRE ACTIVE CANTONALE

Feldmann Christiane (PLR/FDP, LA). Erlauben Sie mir zuerst einige allgemeinen Bemerkungen zum kantonalen Richtplan, der mit den vorgesehenen Änderungen und den dazugehörigen Berichten noch einmal komplexer wird.

Für Nicht-Fachleute ist es oft nicht ersichtlich, welche Konsequenzen die vorgeschlagenen Änderungen haben werden. Es wäre hilfreich gewesen, wenn Bestimmungen aus andere Sachplänen, wie z.B. des kantonalen Verkehrsrichtplanes, in einem Anhang aufgeführt worden wären. Von dem sind viele Vorgaben sehr detailliert und oft gegensätzlich, so dass der Eindruck entsteht, dass der kantonale Richtplan eher zu einem Verhinderungs- als Entwicklungsinstrument wird.

Hingegen ist der Bericht zum Vernehmlassungsverfahren sehr transparent. Im Gegensatz zu meinem SP-Kollegen finde ich, dass es klar wird, aus welchen Gründen der Staatsrat die Anträge in der Vernehmlassung nicht berücksichtigt hat. Es sagt nichts über die Qualität des Berichtes aus, ob er unsere Anregungen aufnimmt oder nicht, sondern das Qualitätsmerkmal ist, dass es transparent wird, welche Anträge gestellt worden sind und wieso sie weiterverfolgt werden oder nicht. Die Freisinnig-demokratische Fraktion dankt den Zuständigen für diese transparente Darstellung. Raumplanung soll eine harmonische, qualitativ hochstehende Entwicklung ermöglichen. Dazu braucht es, wie schon oft erwähnt, Interessenabwägungen. Hoffen wir, dass wir mit dem vorliegenden kantonalen Richtplan die Grundlage dazu schaffen können.

Mit der Einführung der strategischen Arbeitszonen und den vorgeschlagenen Instrumenten zur aktiven Bodenpolitik sind wir einverstanden.

Hingegen ist die Kombination einiger Kriterien unseres Erachtens, wie schon erwähnt, für die Entwicklung hinderlich. Ich erwähne nur zwei Beispiele:

1. Strategische Sektoren müssen durch eine Zufahrt erschlossen werden, die keine Wohnzone berührt. Gleichzeitig müssen sie gut an den öffentlichen Verkehr angeschlossen sein.

Das zweite Kriterium, das ich erwähnen möchte: Strategische Zonen müssen in einem Sektor gelegen sein, der in ein attraktives Langsamverkehrsnetz eingebunden ist. Dies unter Berücksichtigung der Sicherheitsaspekte im Bereich des Verkehrs oder in anderen Bereichen, sowie der Aspekte des Wohlbefindens und des Komforts. Ich verstehe das schlichtweg nicht und ich weiss nicht, wie man das umsetzen kann.

Da acht strategische Zonen vorgesehen sind, um eine gleichmässige kantonale Entwicklung zu ermöglichen, was wir unterstützen, muss der Kanton auch konsequenterweise die entsprechenden Mittel zur Verfügung stellen. Die Freisinnig-demokratische Fraktion erwartet von den zuständigen Behörden, dass bei der Ansiedlung von Arbeitsplätzen die Anforderungen der Wirtschaft miteinbezogen werden.

Zudem ist eine Projektleitung aufzugleisen, die die verschiedenen Anforderungen bündelt und eine Interessenabwägung macht und die Verfahren begleitet. Sonst dauern diese Verfahren viel zu lange. Wir haben schon bei gewöhnlichen Verfahren genügend Reklamationen. Die Gemeinden warten immer sehr lang auf einen Entscheid der zuständigen Stellen. Und wenn diese Projektleitung nicht eingeführt wird, bleiben die strategischen Zonen auf dem Papier Entwicklungsschwerpunkte.

Mit diesen Bemerkungen nimmt die Freisinnig-demokratische Fraktion Kenntnis.

Thévoz Laurent (ACG/MLB, SC). Le groupe Alliance centre gauche s'est penché avec beaucoup d'intérêt et d'attention sur ce dossier. En introduction, j'aimerais rappeler que les zones d'activités sont la pièce centrale et maîtresse de tout plan d'aménagement. Entre là où on travaille et là où on habite, on génère les flux de trafic. Si on maîtrise les zones d'activités, on maîtrise une grande partie de notre aménagement du territoire, tout le monde le sait. Dans ce sens-là, nous souscrivons avec enthousiasme aux propositions du Conseil d'Etat qui concernent les secteurs stratégiques et en particulier les trois mesures qu'il propose. Il s'agit de conduire une politique foncière active, de mener une intervention active pour la gestion des sites stratégiques et puis d'exclure, comme l'a dit M. le Directeur, des activités commerciales. On a cependant l'impression que sa volonté s'arrête là. Et si on analyse l'ensemble du dispositif, c'est-à-dire les secteurs stratégiques, les zones d'activités d'importance cantonale et les autres zones d'activités, là on tombe sur un problème. On a vraiment l'impression que la stratégie qui consiste à dire: «Tout ce qui entre fait vendre et on donc ne sélectionne pas trop», continue à être en mise-en-œuvre. Les raisons pour lesquelles on pense cela se réfèrent aux trois points suivants:

1. Si vous analysez cette carte-là des «modifications», vous voyez qu'à part les huit zones de secteurs stratégiques, il y a 22 autres communes qui peuvent avoir une, deux ou trois zones d'activités d'importance cantonale. Donc, il y a une dispersion énorme de ces zones d'activités qui devraient être plus concentrées pour organiser le territoire. En plus de ça, et c'est peut-être l'aspect le plus préoccupant, c'est qu'au fond, les critères pour faire reconnaître une zone d'importance cantonale dépendent des communes et de problèmes locaux. Il n'y a ainsi aucune clause sur le besoin régional de zones d'activités. De la même manière que le canton de Fribourg, suite à l'affaire de Galmiz, est entré en négociation avec la Confédération et les cantons pour dire, qu'au niveau du canton on a 50 hectares pour des zones stratégiques, le canton devrait mettre un certain nombre de quotas par région pour dire que, par exemple, dans cette région on a besoin de plus ou

moins tant d'hectares de zones d'activités. Il ne faut pas permettre que chaque commune puisse définir, de manière séparée, pour son compte, le dimensionnement de sa zone en respectant les critères connus. Mais ça veut dire qu'on va avoir la possibilité d'avoir une multiplication des zones d'activités sur l'ensemble du territoire. Finalement, il faut rappeler que le canton va financer la planification et l'équipement de ces zones reconnues et que dans les autres zones d'activités, il est bien précisé qu'elles pourraient recevoir des entreprises petites et moyennes qui n'ont pas de fort impact sur le territoire. Alors, j'aimerais bien savoir ce que ça veut dire une entreprise moyenne qui n'a pas de fort impact sur le territoire? J'aimerais bien qu'on me montre et qu'on me dise à quoi ça correspond, parce qu'elles ont toutes évidemment un fort impact sur le territoire. Je passerais sans trop m'attarder sur la mention du développement durable où on a vraiment l'impression qu'on fait un peu un usage médical de ce concept-là, qu'on se gargarise un peu avec ce terme. On le limite à la politique foncière alors qu'en matière économique et de développement économique, le développement durable correspond à beaucoup d'autres choses. Premièrement, il signifie qu'il ne faut pas disperser les activités partout, avec l'impossibilité conséquente de ne pouvoir mettre en place un réseau de transports publics sérieux. Deuxièmement, il s'agit aussi d'appliquer systématiquement les principes de l'écologie industrielle qui permet de limiter les rejets des entreprises. En fait, si vous regardez cette fameuse carte-là, on voit très bien que d'abord on n'a pas la liste des 22 communes. Les huit sites, on les connaît, les 22 communes, on peut les deviner. On voit aussi et on se demande pourquoi certains pôles ont une tendance à s'allonger comme des saucisses. Le pôle de Fribourg va presque jusqu'au bord du Lac de la Gruyère. On se demande pourquoi un pôle stratégique régional va jusque là. De la même manière à Bulle, le pôle va loin à l'ouest et on se demande aussi pourquoi. C'est très simple, c'est pour englober encore deux ou trois zones. Mais ce n'est pas une structuration des zones d'activités qui permet de concentrer les activités. Dans ces mêmes pôles d'activités, les agglomérations de Bulle et Fribourg ne figurent pas. Ce ne sont pas des pôles d'activités? Pourquoi ne sont-ils pas signifiés explicitement? Surtout qu'ils concentrent des secteurs stratégiques. Finalement, vous voyez que le secteur de la Broye est une région à cheval sur deux cantons, il y a un plan-directeur qui est en cours d'élaboration. Pour cette seule région-là on a neuf sites possibles. Dans le canton de Vaud, sans compter Avenches, Payerne, Lucens, vous voyez combien de sites possibles on aura. Dès lors, on ne doit pas s'étonner si demain matin, toute la Broye recueille ou doit accepter l'implantation de beaucoup de centrales de stockage, d'industries et de centres commerciaux. Là-dedans il y aura tellement de possibilités, on voit le cas à Sévaz d'ailleurs, qu'ils vont choisir cet endroit pour y aller, avec une dispersion extrêmement grande des activités.

En conclusion, j'aimerais dire que pour ces raisons-là, nous sommes très préoccupés par ce volet du plan-directeur. Il nous semble qu'on applique encore et toujours la règle du «un peu n'importe quoi, n'importe où et en y accédant n'importe comment», sans aucune

possibilité de rationaliser les transports publics. Ceci ne va pas dans le bon sens, c'est-à-dire dans le sens d'une utilisation mesurée du sol. C'est la raison pour laquelle le groupe Alliance centre gauche ne peut pas se résoudre à prendre acte de ce volet du plan-directeur.

Rime Nicolas (PS/SP, GR). On doit regretter que la stratégie de répartition des zones d'activités s'appuie sur une logique régionale plutôt que sur une approche de développement global du canton. Bien que l'approche de cette question s'inscrive dans la continuité des approches antérieures, on doit regretter que l'on n'ait pas saisi l'occasion des présentes modifications pour renforcer la stratégie de développement économique par une approche plus déterministe.

Bussard Christian (PDC/CVP, GR). Le plan élaboré par le Conseil d'Etat en matière de politique foncière active est vu d'un bon oeil par le groupe démocrate-chrétien. La concentration des entreprises avec des grandes activités autour du pôle cantonal et des pôles régionaux s'inscrit bien dans le principe du développement durable, en particulier lorsqu'on parle de transports. Si le Conseil d'Etat entrouvre une porte pour les régions de montagne en leur donnant la possibilité de mettre sur le marché des zones d'activités, ça n'engendrera pas un fort impact sur le territoire. Le groupe démocrate-chrétien se demande toutefois à quelles conditions cela pourra se faire. Le groupe est d'accord pour un renforcement des centres, mais il est soucieux aussi de l'avenir des communes périphériques qui doivent pouvoir se développer aussi. Dans le chapitre de la répartition des tâches, le Conseil d'Etat donne aux services concernés toute latitude pour préparer des directives et autres recommandations pour atteindre des buts recherchés. Quand on voit ce qui se passe aujourd'hui, la marge de manœuvre des communes et des acteurs qui doivent en découdre avec ces services, est très petite. Le groupe démocrate-chrétien a déjà quelques soucis. Pour conclure, le groupe démocrate-chrétien se rallie au texte du rapport tout en demandant à ce que les périmètres figurant dans les cartes des pôles de développement économique ne soient qu'indicatifs et qu'ils puissent se moduler, je pense en particulier à l'agglomération bulloise qui à moyen terme étendra certainement son périmètre au-delà de Vuadens, voire de Vaulruz. L'axe Romont-Vaulruz va contribuer à l'essor du développement économique du sud du canton ces prochaines années.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). On a vu que finalement on veut réserver des zones stratégiques. On a donc fait certains choix. Je pense qu'il ne faut absolument pas diminuer ces nombreuses zones. Au contraire, il faut bien les préserver. Le canton, on ne peut pas l'étendre à perte de vue et on ne peut pas bâtir à perte de vue. On doit vraiment réserver ces zones-là à long terme. On ne doit pas avoir une vision à 20 ans, ni à 30 ans, parce que c'est trop court et qu'une fois qu'on a bâti à un endroit, on ne peut jamais refaire une zone stratégique, si on a fait n'importe quoi à certains endroits. Je pense que le Conseil d'Etat doit veiller à

cela et il le fait dans le rapport. Il ne faut surtout pas diminuer ces zones stratégiques, c'est hautement important pour le canton. A long terme, on ne peut plus revenir sur une erreur qui est faite aujourd'hui et cette vision doit vraiment être faite à long terme.

Feldmann Christiane (PLR/FDP, LA). Ich möchte auf die Vision von Kollege Thévoz trotzdem noch eingehen. Ich glaube, wir sind uns einig, dass man den Boden haushälterisch nutzen muss.

Aber wenn Sie alles nur zentralisieren wollen, dann ist das nicht nachhaltig und ökologisch. Das heisst, dass Arbeiten und Wohnen immer weiter entfernt voneinander sind. Darum habe ich gesagt, dass wir diese acht strategischen Zonen unterstützen, damit jede Region sich in sich selbst entwickeln kann. Auch kleine Arbeitszonen haben ihre Berechtigung. Denn es macht keinen Sinn, wenn Sie in einer Bergregion eine Firma haben, die hochwertige Arbeitsplätze anbietet, diese nach Freiburg zu deplazieren, nur weil das sich in einer strategischen Zone befinden würde. Die Leute, die dort arbeiten können, haben einen kurzen Arbeitsweg und die wenigen Bewegungen, die es dann gibt, um das Produkt ins Zentrum zu bringen, sind viel ökologischer, als wenn Sie alles zentralisieren und in die Agglomeration bringen. Die Agglomerationen sterben vor Verkehr und dann wollen Sie, das wir das finanzieren. So geht das nicht. Jede Einheit muss sich in sich entwickeln können und Arbeiten und Wohnen ermöglichen. Darum bin ich nicht einverstanden mit der Meinung, dass mit diesem Vorschlag die Zersiedelung unterstützt wird.

Thévoz Laurent (ACG/MLB, SC). J'aimerais juste prolonger vos réflexions dans le sens où l'un des grands défauts de cette proposition, c'est qu'on ne respecte pas une logique simple qui consisterait à avoir des zones cantonales dans les secteurs stratégiques, des zones d'intérêts régionales – qui n'existent pas – et des zones d'intérêts communales. Cette division très simple devrait nous permettre d'avoir exactement ce que vous voulez, c'est-à-dire une dispersion structurée et organisée sur le territoire pour offrir des zones d'activités à chaque niveau. Ce n'est pas le nombre de ces zones qui compte, mais le fait d'en avoir quelques-unes qui soient bien équipées, structurées et gérées. Ça ne sert à rien d'offrir pour offrir. Il faut qu'elles puissent être effectivement disponibles, qu'elles soient bien structurées dans les mains de privés, des régions par exemple et des communes aussi. Et ce n'est pas seulement le canton qui doit faire un effort. Il faut maîtriser notre territoire, pas offrir une immense variété de sites en espérant que si ça ne joue pas là, ça jouera là-bas, ça n'est pas une stratégie volontariste.

Godel Georges, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Là également, on constate que certains veulent tout centraliser, d'autres veulent avoir des zones, pas partout, mais en tout cas dans beaucoup d'endroits. Permettez-moi, tout d'abord de dire que cette modification du plan-directeur cantonal, eh bien, ce sont effectivement les zones stratégiques. On n'a pas à modifier les zones

d'importance cantonale. Mais nous voulons, dans les huit régions, y compris Fribourg, huit zones stratégiques. Concrètement... J'admire vos prises de position. L'aménagement du territoire me passionne. Mais l'expérience me démontre que si on veut faire un aménagement du territoire cohérent, la seule possibilité c'est de maîtriser la propriété foncière. Ce n'est que ça. Lorsqu'on maîtrise la propriété foncière, eh bien, on a fait un bon bout du chemin. Et là, je dois reconnaître qu'aujourd'hui on est un petit peu bloqué par le droit foncier rural. Je vous donne un exemple d'aménagement cohérent qui se dessine dans la Broye – on parle souvent d'aménagement régional – eh bien, la Broye est en train de faire son travail d'une manière cohérente dans le cadre de l'aménagement du territoire entre Vaud et Fribourg. Il y a une zone stratégique qui est en train de se mettre en place avec les infrastructures nécessaires et d'autres activités. Nous avons eu l'occasion de nous rencontrer avec le syndic d'Estavayer-le-Lac et député, M. Bachmann. Je suis persuadé que nous sommes en train d'avancer avec une zone stratégique. Mais pour arriver à l'objectif qu'on s'est fixé, il faut vraiment un travail commun entre les différentes parties, à savoir entre l'Etat et la région, principalement les communes concernées. Je suis persuadé de ce qu'a dit M. le Député Thévoz. On est quasiment sur la même longueur d'ondes, mais pour arriver au résultat, eh bien, il faut trouver un consensus sur la propriété foncière d'une part, mais aussi sur les infrastructures à réaliser. Et c'est souvent là qu'on a un problème. Si je dois expliquer la zone stratégique aux communes – M. le Député Jean-Daniel Wicht sait bien de quoi je parle – ce n'est pas évident de les mettre d'accord, parce que, à quelque part, les communes ont aussi leur rôle à jouer et ont aussi une certaine autonomie. C'est la raison pour laquelle il faut vraiment avoir ces discussions entre tous les partenaires pour arriver à un résultat. Mais je dis toujours, écoutez-moi bien, que si tout le monde a la volonté, alors on réussit. Mais il faut que tout le monde ait cette volonté de réussir.

Sur le reste des éléments, je crois que je n'ai pas grand chose à ajouter. C'est vrai, M^{me} la Députée Feldmann, qu'avec toutes ces politiques ce n'est pas évident de s'y retrouver et je l'admets volontiers avec vous, que c'est la raison pour laquelle, parfois, il faut se rencontrer pour dire très exactement ce qu'on veut pour éviter qu'on parte dans une fausse direction. Il faut vraiment avoir une vision et s'y fixer. M^{me} la Députée Feldmann a aussi soulevé la question de mettre plus de moyens à disposition. Certes, il y a encore des choses à affiner. M. Thévoz a dit que ces zones allaient trop loin parce que nous avons mis dans ce plan-directeur des patatoïdes. Il y a encore des choses à affiner et des structures à proposer, mais il faut savoir si l'Etat doit jouer un rôle de maître d'œuvre ou bien s'il accompagne uniquement ces projets. S'il joue le rôle du maître d'œuvre, ça veut dire qu'il assume les responsabilités financières. S'il accompagne, comme je l'ai dit à l'entrée en matière, il y a des moyens financiers qui sont mis à disposition mais avec des conditions strictes. Et je crois que ces conditions sont importantes, parce que c'est une vision à long terme. Pour terminer, je suis d'accord avec M. le Député Thévoz, il faut avoir vraiment cette vision. Je crois que Fribourg peut jouer son rôle, même

si on a parfois été critiqué. Lorsque je regarde les sorties d'autoroute d'une manière générale, par exemple, il n'y a pas tous les cantons qui peuvent dire qu'ils ont encore une certaine chance de développement économique. Lorsque je vois la Broye, je pense qu'il ne faut pas massacrer des terrains pour autre chose.

GRANDS GÉNÉRATEURS DE TRAFIC ET CENTRES COMMERCIAUX

Kolly René (PLR/FDP, SC). A propos des grands générateurs de trafic et des centres commerciaux, le groupe libéral-radical a examiné ce thème avec attention. Par la création de ce nouveau chapitre, le rapport nous rappelle la problématique de la concentration de ces grands générateurs de trafic et centres commerciaux. Il répond aussi aux soucis de plusieurs députés qui ont déposé des interventions parlementaires pour évoquer cette problématique. Relevons que le canton souhaite que les terrains présentant de grands potentiels pour l'accueil d'entreprises industrielles ou de services autres que commerciaux, soient différenciés dans les plans d'affectation des communes. Le canton dit qu'il ne va pas reconnaître à l'avenir des zones pouvant accueillir des activités commerciales en tant que zones d'activités d'importance cantonale. Cette mesure est judicieuse. Ces zones seront soumises aux règles définies dans le thème «Grands générateurs de trafic et centres commerciaux». Le présent thème du plan directeur cantonal a pour but de fixer des principes pour planifier et examiner les projets de centres commerciaux à fort impact territorial, de leur donner une définition avec des critères liés au concept global des transports. En ce qui concerne le chapitre «Autres centres commerciaux», la définition et les critères, ainsi que la répartition des tâches entre le canton, ses services et les communes, devraient permettre de mieux gérer l'implantation de nouveaux centres commerciaux. Dans les dispositions spécifiques, pour les centres commerciaux à fort impact territorial, relevons que lorsque le bassin de clientèle recherché est intercommunal, le dossier de modification du plan d'aménagement et la coordination intercommunale doivent être assurés. En ce qui concerne le délai transitoire de deux ans donné aux communes pour réexaminer la destination des zones pouvant accueillir des centres commerciaux, sur ce point, il faut dire que, au vu du développement des projets en cours (exemples: Marly et Bulle), cette disposition n'a pas permis de freiner, voire de bloquer l'implantation de ces centres malgré la volonté des autorités communales exécutives ou législatives. Et permettez-moi à titre personnel, de dire que seul un moratoire, variante retenue par le Conseil d'Etat, aurait permis de retenir quelques projets. Parmi les critères de localisation des autres centres commerciaux, appelés petits centres, j'aurais espéré voir une disposition spécifique permettant en priorité d'utiliser des espaces, des bâtiments et des infrastructures existants devenus libres par abandon d'activités industrielles ou artisanales ou par changement d'affectation. Le Conseil d'Etat, par ce thème modifié du plan-directeur, montre un réel souci, une volonté politique de mieux gérer l'implantation des centres commerciaux, en particulier ceux à fort impact territorial. Ces dispositions

ne vont pas sauver tous les commerces de proximité. Il pourrait trouver néanmoins un meilleur équilibre entre les grands centres commerciaux et les petits commerces. Il ne s'agit pas d'opposer les petits commerces aux grandes surfaces, ni d'opposer la liberté de commerce à l'intervention étatique. Il s'agit surtout d'une responsabilité politique dans la mesure où le développement durable est un but consacré par la Constitution du canton de Fribourg. Le groupe libéral-radical prend acte de ce rapport.

Rime Nicolas (PS/SP, GR). Il eut été infiniment plus pertinent de s'intéresser aux grands générateurs de trafic et centres commerciaux lorsque leur développement était en pleine effervescence. Il est un peu tard aujourd'hui de le faire, quand bien même les besoins des grands distributeurs sont couverts et leurs stratégies se réorientent fort heureusement vers ou à proximité des centres urbanisés. A titre des occasions manquées, voilà un exercice réussi.

Suter Olivier (ACG/MLB, SC). Le groupe Alliance centre gauche a pris connaissance du plan directeur sur les grands générateurs de trafic et sur les centres commerciaux. Il salue le fait que les problèmes nombreux qui leur sont liés sont décrits de manière précise dans la problématique développée en introduction au document qui nous est soumis. On parle de l'impact négatif sur le tissu économique traditionnel, commerce de détail, de l'accès réduit de la population captive aux biens de consommation, de l'utilisation importante de sols en raison des grandes surfaces nécessaires au stationnement, de réalisations présentant presque toujours, voire toujours des déficiences urbanistiques, des nuisances en termes de pollution de l'air, de bruit, de surcharge des réseaux de transport, de répartitions et de modèles peu propices à la desserte des transports publics, etc.

Les problèmes sont connus, on le voit, et amènent le Conseil d'Etat à énoncer dans les principes et buts du plan directeur qui nous est soumis, la liste des mesures qui doivent être prises au moment de créer un nouveau grand générateur de trafic. Je rejoins mon collègue Nicolas Rime pour dire qu'il est tard, voire trop tard. Nous ne pouvons que rejoindre le plan directeur et donc le Conseil d'Etat dans les positions énoncées. Le bât blesse pourtant au moment de comparer la théorie à la réalité. Si les problèmes sont bien cernés dans le plan directeur, leur résolution dans la pratique n'est pas réalisée dans presque tous les cas. La zone de Matran, au sujet de laquelle j'ai posé une question aux conseillers d'Etat l'année passée, en est un exemple flagrant. Après la réalisation d'Avry-Centre et d'Avry-Bourg il y a bien plus de 20 ans, une autre zone commerciale s'est ouverte à la fin du 20^e siècle dans le bas de la commune. Une troisième étape de réalisation voit actuellement une nouvelle vague de commerces faire leur apparition sur le territoire communal. Pêle-mêle, je cite un Lidl dans le bas de la commune, un Aldi dans le haut, un Aligro entre les deux et un Bauhaus à côté du Lidl. D'autres commerces pourraient encore s'ajouter, mais la commune de Matran n'a plus de terrains à offrir (*rires*). Il est dommage – je le regretterai

toujours – que le Bureau du Grand Conseil ait refusé au début de la législature de nous autoriser à utiliser les écrans de la salle pour montrer des images à l'appui de nos argumentations. Je crois que les images, dans le cas présent, parleraient beaucoup plus que les mots. Je vais essayer par des mots cependant, de vous dire brièvement qu'aucun des objectifs mentionnés dans le plan directeur n'est atteint à Matran. On assiste à un engorgement du réseau routier, à la pollution de l'air, à des nuisances par le bruit. Une absence de desserte en transports publics est constatée dans tout le bas de la commune. Une utilisation incontrôlée du sol peut être constatée pour, rien que durant la dernière année, réaliser en plus des bâtiments commerciaux environ 600 places de stationnement en surface et 300 en souterrain chez Aligro. C'est un urbanisme plus que douteux avec un éparpillement des constructions, une absence d'intégration au paysage et une absence complète d'unité architecturale. Désolé, mais de la théorie à la pratique il y a un pas. La nouvelle LATeC donne peu, trop peu de prérogatives au canton, c'est une évidence. Nous l'avions dit au moment des débats sur cette loi, dans cette salle. Le canton a tout de même la possibilité de délivrer ou non en dernier recours des permis de construire qui correspondent aux directives du plan directeur ou qui n'y correspondent pas. Le canton aurait aussi la possibilité, et mon collègue Kolly l'a dit tout à l'heure, de décréter un moratoire sur la réalisation des générateurs de trafics et les centres commerciaux. Dans le territoire le plus pourvu d'Europe en m² de surfaces commerciales par habitant, il ne le fait pas et je ne parviens pas à comprendre sa position. M. le Commissaire du Gouvernement, je vous remercie au nom de notre groupe et dans l'intérêt du canton de Fribourg, de faire appliquer dans la pratique la théorie énoncée dans le plan directeur.

Godel Georges, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Je vois là-aussi que tout le monde est intéressé à cette problématique de la prolifération des centres commerciaux. Lorsque j'entends M. le Député Kolly, postulant ou motionnaire à l'époque en faveur de ces centres commerciaux, affirmer tout à l'heure que les autorités communales n'ont pas pu faire autrement, j'aimerais quand même préciser que c'est faux. J'avais moi-même indiqué à la commune ce qu'elle devait faire pour éviter ces centres commerciaux. Mais ils ont négocié avec ces derniers; c'est de l'autonomie communale. Je suis désolé mais c'est la réalité. Et lorsque vous dites, par rapport à des petits commerces ou des commerces d'une manière générale, qu'il faut utiliser les infrastructures existantes, M. le Député Kolly, c'est ce qui est fait. Il y a d'ailleurs un projet en cours, on en parlait dans la presse hier, sur la commune de La Roche. Donc, c'est possible d'utiliser des anciens bâtiments qui ne servent plus à d'autres activités, et c'est heureux.

Concernant les autres interventions qui disent que c'est trop tard. Si je vous entends bien, il ne faudrait plus rien faire? Lorsque j'entends M. le Député Rime dire que c'est trop tard, alors moi je vous dis que ce n'est pas trop tard. D'ailleurs, les effets se font sentir de par la loi, respectivement de par son règlement d'exécution. Je l'ai dit à l'entrée en matière et encore

une fois ce n'est pas M. le Député Page qui va me contredire. C'est l'occasion de venir me trouver pour comprendre cette nouvelle philosophie d'intégrer des places de stationnement aux bâtiments, voire dessous le bâtiment. Je précise qu'il a joué le jeu, et pour moi ce n'est pas une question de faire des concessions. Il faut être clair. J'ai reçu d'autres grands groupes, notamment Aldi, où ils ont été d'accord de revoir leur projet parce que je ne suis pas d'accord de faire des concessions, même si des projets ont été déposés. Je préfère aller en procédure et perdre que de «baster» devant de grands groupes.

Maintenant, dire qu'il faut allier la théorie à la pratique, je crois que c'est clair. Qu'y avait-il jusqu'à maintenant comme critère pour l'implantation des centres commerciaux à fort impact territorial? Eh bien, quasiment rien. Je crois qu'il faut le reconnaître. On comptait actuellement plus de 2000 trajets motorisés par jour, avec les poids lourds comptés deux fois. Mais qu'a-t-on introduit alors qu'on discute aujourd'hui? Tout d'abord ce sont des définitions, des définitions des surfaces de vente supérieures à 3000 mètres carré, des places de stationnement, de la localisation, je ne vais pas vous lire tout ce qui est prévu en matière de localisation, de surface de vente, d'accessibilité, de dimensionnement, d'aménagement local et de stationnement. Tous ces critères qu'on a déjà introduits, même si ce n'est pas appliqué, je peux vous dire que ça en fait grincer des dents plus d'un. Il y a deux ans, j'ai reçu la direction de Bauhaus, puisque vous parlez de Matran. On m'a dit que c'était un scandale, parce qu'il y a 10–15 ans que cette zone est légalisée et qu'on y met des contraintes supplémentaires. Eh bien, c'est logique, il y a de nouvelles politiques qui sont intervenues depuis la mise en zone. Je crois que c'est logique qu'on les applique, notamment au regard du plan cantonal des transports, de la protection de l'air, document que nous avons adopté en 2008. Tous ces éléments font que l'implantation devient plus contraignante. Mais on ne peut pas toujours régler des problèmes du passé. Je reste convaincu qu'avec ces nouveaux éléments, la situation va s'améliorer. Je crois aussi qu'avec les critères pour l'implantation des autres centres commerciaux, je crois que c'est M. le Député Suter qui l'a d'ailleurs relevé, qu'on revient à des centres commerciaux plus petits. Mais je vous le dis, il y en a déjà qui essaient de détourner nos critères, parce qu'on descend encore des mètres carré juste en-dessous. Mais je suis encore prêt, après cette séance à serrer encore les boulons pour montrer notre volonté par rapport à ces centres commerciaux.

EXPLOITATION DES MATÉRIAUX

Bussard Christian (PDC/CVP, GR). La reconnaissance du plan sectoriel pour l'exploitation des matériaux (PSEM) justifie elle-même l'urgence d'inscrire cette notion dans le plan directeur cantonal. Le groupe démocrate-chrétien souhaite toutefois aborder quelques thèmes et fait les propositions suivantes au Conseil d'Etat.

S'agissant de l'inventaire de la qualité des gisements dans le canton, les grands gisements ont été prédéfinis dans le plan directeur sans avoir une grande certitude sur la qualité des matériaux et leur quantité exploita-

ble. Pour faire son plan directeur, le canton de Vaud a par exemple fait un inventaire de toutes les études, sondages et autres découvertes et des constructions au fil des années pour vraiment bien cerner les bons gisements de gravier. Cela ne s'est pas fait sur Fribourg. Le Conseil d'Etat est-il prêt à faire cet inventaire en sachant que bon nombre d'exploitants ont déjà dans leurs dossiers des études, de même que l'OFROU sur l'entier des tracées des autoroutes A1 et A12? Cela a certainement un coût, mais serait très précieux pour le PSEM et les générations futures qui devront à leur tour prospector de nouveaux sites.

A propos de l'extension des gisements, si de grands gisements connus à ce jour ont été inventoriés et introduits au plan directeur cantonal en veillant au respect des critères de volume minimum d'extraction et de quantité de m³ exploités par m², le groupe démocrate-chrétien est d'avis que les règles d'extension du périmètre doivent être traitées avec une certaine modération. Un assouplissement des critères cités ci-avant aurait un impact économique important sur l'exploitation et sur l'environnement. En effet, les investissements consentis pour le traitement des matériaux, la fabrication des enrobés et des bétons, sans oublier les compensations écologiques, sont tellement importants que le déplacement de tels équipements techniques très sophistiqués n'est pas rentable. L'exploitant est alors condamné à acheminer par la route des graviers en provenance d'autres sites pour les transformer et les retourner ensuite sur place. Le bilan environnemental dans le cadre du développement durable est tout sauf positif. Il convient donc de donner à l'exploitant, aujourd'hui déjà, la possibilité d'extraire des graves supplémentaires à proximité immédiate, quand bien même le rendement est inférieur. Le bilan environnemental sera toujours bien meilleur.

A propos de l'exploitation des secteurs prioritaires, certains gisements prévus au plan directeur n'ont pas encore été étudiés de manière approfondie. Il n'est donc pas certain que l'un ou l'autre gisement réponde aux critères de la classification en secteur prioritaire. Bien que le plan directeur le mentionne déjà, le groupe démocrate-chrétien insiste vraiment sur la préservation de la notion du remplacement d'office.

Aux petits gisements, il n'est pas rare de rencontrer lors de constructions routières ou de projets immobiliers, des gisements de graves intéressants. Le groupe démocrate-chrétien est d'avis qu'une possibilité d'extraction limitée dans le temps du chantier, mais au plus tard deux ans après la fermeture des travaux doit être envisagée. L'extraction doit être intégrée au permis de construire ou soumise à permis, sans être toutefois contrainte à une autorisation d'exploitation. Il s'agit bien de gisements de peu d'importance avec une durée limitée.

A propos de la mise en zone d'exploitation et de l'exploitation des matériaux, le groupe démocrate-chrétien estime que le critère des 20 km de distance pour l'ouverture d'un nouveau site par rapport à un site exploité est trop important et non justifié. Le groupe démocrate-chrétien propose d'introduire le même critère d'éloignement que celui figurant dans les critères pour les décharges de matériaux, à savoir une distance de 10 km.

A propos de l'inventaire des carrières et l'exploitation des carrières. Ce chapitre n'est pas traité dans le plan directeur cantonal. Ces carrières existent et il y a certainement des projets d'extension ou de nouvelles exploitations à venir, quand bien même ces possibilités sont limitées. Est-il prévu de faire un chapitre spécial prochainement au plan directeur, de manière à ce qu'il puisse figurer également dans les plans des zones des communes?

A propos des dispositions transitoires, le groupe démocrate-chrétien souhaite une modification rédactionnelle de ces dispositions. Le Conseil d'Etat introduit la notion suivante: «Les demandes de permis qui ont fait l'objet d'une demande préalable favorable en référence au secteur prioritaire du PSEM continueront à être examinées sur cette base pendant une durée de cinq ans après l'entrée en vigueur de la modification du plan directeur cantonal». Le terme «favorable» de la demande préalable doit être enlevé de manière à permettre à des projets déposés au SeCA, mais ayant reçu un préavis négatif de la part d'un service ou l'autre, d'être adaptés afin de répondre aux exigences du ou des services concernés et de ne pas être écartés d'office.

Pour économiser les graves de première qualité dans le cadre de la confection des coffres, des chaussées et des places, le groupe démocrate-chrétien demande à ce que les projeteurs et les maîtres d'œuvre encouragent l'utilisation des graves de deuxième qualité ou d'une grave recyclée non gélive qui réponde aux critères de la VSS ou de l'USPR.

Avec ces remarques et en souhaitant vivement que le Conseil d'Etat entrera en matière sur les recommandations faites ci-dessus, le groupe démocrate-chrétien remercie le Conseil d'Etat et prend acte de ce rapport N° 228.

Binz Joseph (UDC/SVP, SE). «4.6 Änderung des kantonalen Richtplans im Bereich Materialabbau»: Das Thema Materialabbau ist auf planwirtschaftlichen Fundamenten aufgebaut. Kiesmaterialabbau sollte nach ökologischen und wirtschaftlichen Gegebenheiten aufgebaut sein. Wie zu viele Einkaufszentren unsere Bodenpolitik belasten, haben wir zu wenige Kiesgruben in den Regionen. Mit dem Abbau des Kieses werden diese zu Deponien, die wir auch dringend benötigen, um das überflüssige Erdaushubmaterial zu deponieren. Das Aushubmaterial der Poya-Brücke, des Tunnels des Palatinats, wo man in einer höchst fragwürdigen Operation eine neue Deponie «La Froideville» eröffnen möchte, lässt herzlich grüssen.

In der Kommissionssitzung der LATeC wurde mehrmals darauf hingewiesen, dass wir im Kanton Freiburg nicht genügend Kiesgruben und Deponien haben. Die Antwort war: Wir haben genug Kiesgruben und Deponien. Wo sind diese heute? Sind diese in diesen zwei Jahren schon alle aufgefüllt worden? Im Plan ist Folgendes vorgesehen: «Es sollte nicht möglich sein, in einer Region an mehr als einem Standort gleichzeitig abzubauen. Statt dessen bin ich klar der Meinung, dass es pro Bezirk mehrere geben sollte. Mit den weniger gefahrenen Kilometern zu diesen Kiesgruben zur Materialabholung und Zurückbringung ist dies sicherlich ökologisch und wirtschaftlich sinnvoll. Auch ist für

grössere Materialabbau-Gebiete (siehe Kerzers) das grössere Verkehrsaufkommen problematischer und es ist schwieriger, eine Bewilligung zu erhalten. Und das stärkt die Opposition.

Zu Punkt 5.4: «Für jeden Bezirk die für die kommenden 15 Jahre vorgängig abbaubaren Sektoren bestimmen.» Auch diese These ist pure Planwirtschaft. Wie will man bestimmen, wenn man nicht weiss, wie sich der Markt sich in den nächsten 15 Jahren entwickeln wird? Der Markt ist von grossen Schwankungen geprägt und ist ihnen unterworfen.

Eine allgemeine Feststellung und Bemerkung: In unserem Kanton gibt es nicht viele Besitzer von Kiesgruben. Und viele Kiesgruben werden von Grosskonzernen und Grossunternehmen aufgekauft. Hier verzerrt sich der Markt und es entstehen Kartelle. Wenn der Staat mehrere kleine Materialabbau-Bewilligungen an KMU vergeben würde, würde dies den Regionen und der Umwelt sinnvoll und wirtschaftlich dienen.

Meine vorgebrachte Stellungnahme wird auch von einer Mehrheit unserer Fraktion getragen.

Chassot Claude (ACG/MLB, SC). Le groupe Alliance centre gauche a pris connaissance du thème relatif à l'exploitation des matériaux. Ce thème est un sujet hautement sensible car de nombreux intérêts peuvent s'y affronter. En effet, il serait totalement irresponsable de mettre notre sous-sol en péril à cause de ces fameux intérêts de tout horizon. Lorsque nous savons les appétits que suscite ce dernier, nous ne pouvons qu'admettre qu'un Etat responsable se doit de fixer des règles à ce jeu-là. Nous considérons donc comme nécessaire les objectifs fixés dans le thème de l'exploitation de ces matériaux. Je ne vais pas les citer, chacun pouvant les lire à son gré en page 3 du présent rapport. Cependant, un objectif auquel mes collègues syndics concernés devraient être attentifs est celui qui assure la prise en compte des secteurs retenus au PSEM dans le dossier directeur du plan d'aménagement local de leur propre commune. On demande aussi à ces mêmes communes d'exercer la surveillance des exploitations existantes, ce qui est normal, j'en conviens, mais qui est très difficile parfois parce que nous sommes des miliciens. Je me pose des fois la question de savoir si les communes ont réellement les moyens adéquats pour pouvoir réaliser cette exigence. Nous prenons également note des critères d'exclusion présentes dans le PSEM qui sont, semble-t-il, fort pointus. M. le Commissaire du gouvernement, en homme averti et vous l'avez été, les propos tranchants de votre entrée en matière ont bétonné les demi-convaincus et élagué les appréciations toutes intéressées de certaines associations. Le directeur de la DAEC se réfère souvent à ses services. J'espère vivement que ces derniers puissent s'inspirer du bon sens et du pragmatisme qui inspirent leur patron, notamment dans le cadre des autorisations d'exploitation qui leur seront demandées. L'Alliance centre gauche prend acte de ce rapport.

Genoud Joe (UDC/SVP, VE). Je tiens à remercier le Conseil d'Etat et ses chefs de service pour la rédaction de ce rapport important. Je trouve dommage que l'on fasse une planification sur quinze ans. Avec les

projets qui se réalisent rapidement, il est difficile de prévoir des engagements à long terme. Je constate que l'exploitation à court terme de petits sites n'est plus possible d'après le Conseil d'Etat. Je demanderais que l'on prenne au sérieux les demandes pour exploiter les sites de petites quantités de matériaux dans différentes régions et que l'on délivre des autorisations spéciales sans y avoir d'énormes quantités à extraire. Sur le plan écologique et financier, nous n'avons pas d'excuse. Les principaux points sont les transports de courtes distances et la fermeture des trous par de nouvelles décharges. Sur le plan naturel, nous avons de très bons exemples. A une époque, on exploitait de la tourbe. Aujourd'hui, les sites sont dotés de biotopes et sont des sites protégés et touristiques, par exemple, les tourbières du Crêt. Vous avez aussi d'anciennes gravières qui sont aménagées en étangs naturels et qui embellissent la nature. Toutes ces zones protégées sont dues à une exploitation de matériaux que l'on a pu extraire pour créer également des sites naturels.

Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC). Tout d'abord, je dois rappeler mes intérêts en relation avec cet objet puisque je dirige la Fédération fribourgeoise des entrepreneurs. J'aimerais encore noter que depuis le 1^{er} janvier de cette année, l'association que je dirige gère le secrétariat de l'AFGB (Association fribourgeoise de l'industrie des graviers et du béton) qui s'est fait proprement remonter les bretelles tout à l'heure dans l'entrée en matière de M. le Commissaire du gouvernement. Je précise que je ne suis pour rien dans la lettre que vous avez reçue chers collègues. Je n'ai pas participé à sa rédaction.

Ceci étant dit, le groupe libéral-radical a analysé avec intérêt les modifications du plan directeur cantonal et la partie relative à l'exploitation des matériaux. Il constate que peu d'éléments soulevés dans la consultation ont pu finalement être pris en considération dans le rapport N° 228, tant ils étaient parfois contradictoires. Récemment je m'étonnais, M. le Commissaire, dans le cadre de la Commission cantonale consultative du développement durable que notre principale matière première, le gravier, ne soit pas prise en compte dans la stratégie et le plan d'action du canton de Fribourg. Vous m'aviez répondu ce jour-là que ce n'était pas nécessaire car des mesures figuraient dans le PSEM. Or, en reprenant les remarques formulées par le groupe libéral-radical lors de la consultation sur les modifications du plan directeur cantonal, nous relevions déjà que l'écologie était omniprésente dans le PSEM, mais que le développement durable avait été oublié. Ceci était en tout cas notre sentiment à l'époque. Depuis votre entrée en matière appuyée, M. le Commissaire, nous sommes perplexes. Pour mémoire, la politique cantonale relève que le gravier est une richesse du sous-sol fribourgeois et que cette matière première non renouvelable doit être utilisée parcimonieusement et préservée à long terme. Le groupe libéral-radical estime que le plan directeur cantonal ne répond pas totalement à cet objectif car les critères d'exclusion fixés nous paraissent contraignants. Le PSEM va modifier de manière durable la façon d'exploiter les gisements, favorisant les grandes exploitations au détriment des plus petites qui vont disparaître. Il faut en être

conscients. Nous pensons, contrairement à vous M. le Commissaire du gouvernement, que les distances de transport en raison de la priorisation des sites retenus vont augmenter. Cela contribuera vraisemblablement à l'augmentation du prix de la matière première et donc du coût de construction. Il ne faudrait pas que cette conséquence ouvre la voie à l'importation massive de graviers depuis l'étranger, une incohérence en relation avec le développement durable. Je rappelle qu'il y a déjà des cas où du gravier a été importé pour des grands chantiers dans la Broye. Le groupe libéral-radical souhaite vivement que les divergences de vue sur le plan directeur cantonal concernant l'exploitation des matériaux soient contrebalancées dans la pratique par le bon sens terrien qui vous caractérise, M. le Commissaire du gouvernement, afin d'éviter, dans la mesure du possible, le gaspillage des matières premières et une augmentation des nuisances dues aux transports. Le développement durable sera ainsi mieux pris en compte dans un PSEM adapté à l'expérience et au bon sens. Sur ces considérations, le groupe libéral-radical prend acte de ce rapport.

Johner-Etter Ueli (UDC/SVP, LA). Zuerst allgemein: Gerne nehme ich Kenntnis von überarbeiteten Richtplan, wie auch von der Antwort, dass die Renaturierung des Hochwasser-Evakuierungskanals Bibera von der Gewächshauszone Ried bis Bellechasse im Moment kein konkretes Projekt ist und somit eine Renaturierung nicht absolute Priorität hat.

Zum Richtplan «Materialabbau»: Persönlich begrüße ich die transparente Offenlegung des Sachplanes über das gesamte Kantonsgebiet. Es spricht für den Staatsrat und im Speziellen für die Raumplanungs-, Umwelt- und Baudirektion und Herrn Staatsrat Godel, dass Nägel mit Köpfen gemacht werden.

Zum Projekt Kerzers: Der bestehende Kiesperimeter in der Gemeinde Kerzers wird im neu überarbeiteten Richtplan angepasst und in die Stufe vorrangiger Abbau eingeteilt. Die Gemeindebehörden der auslaufenden Legislatur haben sich dazu positiv geäußert und auch die neugewählten Gemeinderatsmitglieder haben in Befragungen und am Wahlpodium zustimmende Worte gefunden. Der Richtplan ist ja noch kein Ausbeutungsprojekt, sondern eine Absichtserklärung für die nächsten 15 Jahre.

Somit wird in unserem Dorf auch den Gegnern einer Kiesgrube das rechtliche Gehör bei den Auflagen zu einer allfälligen Ausbeutungsbewilligung gewährt. Diese verlangen aber schon heute vom Gemeinderat, den Kontakt mit der Firma Holcim abzubrechen und agieren mit anonymen Flyern und Prospekten auch gegen den Richtplan. Zum heutigen Zeitpunkt ist es mühsam, da die Gegner die involvierten Instanzen und Behörden und deren Mitglieder angreifen, einen Dialog mit denselben aber verweigern. So wurden auch einige ausgewählte Kolleginnen und Kollegen von unserem Parlament mit einem Rundbrief aufgefordert, dem heute vom Staatsrat vorgelegten Sachplan die Kenntnisnahme zu verweigern. Dies einfach zur Information an Sie, liebe Kolleginnen und Kollegen.

Ich möchte zum Schluss einfach meiner Hoffnung Ausdruck verleihen, dass wie im Richtplan solche Nägel mit Köpfen auch in Sachen Planung der Um-

fahrung Kerzers gemacht werden. Denn Sie wissen, Herr Staatsrat, ohne dieses Strassenprojekt wird auch der nun räumlich angepasste Richtplan in Sachen Materialabbau Makulatur werden.

Kommt dazu, dass mit der vom Kanton erreichten Übernahme des Viaduktes Kerzers durch den Bund zur Sanierung desselben unsere Strategie geändert werden muss. Mit der raschmöglichen Planung der Umfahrungsstrasse sollte dem Bund, respektive dem Astra die Notwendigkeit der Erhaltung des Viaduktes signalisiert werden.

Roubaty François (PS/SP, SC). Les gravières existantes ne devraient en aucun cas être fermées car elles se situent dans des zones où les nuisances sont minimales pour les habitants de la région. De plus, elles ont fait l'objet d'études hors des mises à l'enquête et leur abandon aurait des effets très négatifs puisqu'elles seraient remplacées par de nouvelles gravières dont les nuisances seraient de toute évidence bien plus élevées car tout le processus commencerait au stade initial. Les gravières existantes quant à elles ont déjà passé par cette phase. Il serait plus avantageux pour l'environnement d'une façon générale en raison des zones tampon existantes, des accès existants aux réseaux routiers et aux réseaux énergétiques, de les conserver. C'est le cas de la gravière de Contramont qui ne dérange personne. Dans ce cas précis, qui devrait cependant être généralisé pour les gravières de situation identique, il serait judicieux, tant sur le point de vue impacts humains, environnementaux et économiques, d'étendre simplement leur périmètre d'exploitation. Il ne serait pas acceptable que l'ouverture de nouvelles gravières soit due à la fermeture injustifiée de gravières existantes. C'est le cas de la région de Farvagny-Magnedens, qui verrait deux gravières s'ouvrir alors que celles qui existent sont déjà suffisantes. De plus, certaines nouvelles gravières seraient situées en zone forestière, alors que ce genre de localisation était strictement prohibé. Il est impératif de tenir compte des besoins locaux et des régions proches. C'est le cas par exemple de la gravière de Contramont qui livre une partie de ses matériaux dans la Broye qui a peu de production propre. Cette fermeture entraînerait la fin de ces livraisons, obligeant des importations de l'étranger, ainsi que des problèmes d'approvisionnement pour les clients locaux. Il va sans dire que l'importation n'est pas une solution du point de vue écologique. Pour ces raisons qui nous paraissent évidentes, le groupe socialiste vous invite à prendre acte de ce rapport avec ces remarques.

Bapst Markus (PDC/CVP, SE). Persönlich bin ich der Auffassung, dass die Strategie des neuen PSME (Plan sectoriel des aires de matériaux exploitables), nämlich die kontrollierte Zentralisierung des Kiesabbaus mehr Vor- als Nachteile mit sich bringt. Dass dieser Sachplan nicht ohne Kritik über die Bühne geht, ist verständlich und normal, da doch einige Randbedingungen geändert werden. Die Revision des Sachplanes ist nötig, um Ordnung zu schaffen und die negativen Auswirkungen des Kiesabbaus zu kontrollieren. Gerade der letzte Punkt ist, bezogen auf den Schwerkverkehr, sehr sensibel. Hier ist festzustellen, dass die

festgelegten Ausschlusskriterien zu Problemen führen können. Die strengen Kriterien für neue Abbaustellen von 2 Mio. Kubikmeter Kies unter Wald und 1,5 Mio. Kubikmeter unter Fruchtfolgeflächen mit einer Mächtigkeit von 15 Kubikmetern pro Quadratmeter sind meines Erachtens berechtigt.

Bei bestehenden Abbaustellen, vor allem da, wo Kies direkt bei der Abbaustelle aufbereitet wird, müssen diese Kriterien aber abgeschwächt oder zumindest anders angewendet werden, um in Zukunft unnötigen Verkehr zu vermeiden. Beispiel St. Ursen: Es besteht ein nahezu neues Kieswerk. Aber bei Anwendung der neuen Kriterien wäre eine Erweiterung des Abbaus kaum noch möglich. Dies wäre ein Fehler, da unnötige Transporte entstünden. Es ist nicht absehbar, dass das Werk geschlossen würde, der Unternehmer würde sicher Kies zuführen.

In diesem Zusammen meine Frage: Wie sieht der Staatsrat die Anwendung dieser Kriterien in diesem Zusammenhang? Ist er bereit, hier entweder die bereits abgebauten Mengen zu berücksichtigen oder die Kriterien allenfalls nicht oder in abgeschwächter Form anzuwenden, damit Erweiterungen in solchen Fällen möglich bleiben?

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). Erlauben Sie mir, in Ergänzung der Ausführungen von Grossrat Chassot im Namen des Mitte-Links-Bündnis noch schnell zum speziellen Fall von Kerzers Stellung zu nehmen.

In den mir vorliegenden Unterlagen, die vielleicht nicht vollständig sind, ist der Standort Wirthsäcker-Sunneberg 2009 noch in der Kategorie 3 der zu reservierenden Ressourcen aufgeführt. Inzwischen ist er um gleich zwei Kategorien zu den vorrangig abbaubaren Gebieten hochgestiegen. Was ist da in dieser doch relativ kurzen Zeit passiert?

Offenbar unterhält die Planung in diesem Bereich keine genügende Verbindung zur bernischen Planung, wo der zuständige Verband der Kies- und Betonwerke Seeland feststellt, dass auf Berner Seite genug Materialabbau-Vorkommen in Funktion und geplant sind, um die nächsten 30 Jahre für das ganze Seeland – inklusive der Region Kerzers und Umgebung – zu genügen. Ich denke, da wäre es gut, wenn die beiden Kantone sich noch einmal zusammensetzen.

Was ich in der öffentlichen Diskussion festgestellt habe, ist, dass in letzter Zeit ein intensives Lobbying bei der Bevölkerung von Kerzers, im Gemeinderat und offenbar auch bei den Verbänden und im Kanton stattgefunden hat, damit ein Grossunternehmen eben dieses eine Kiesvorkommen in der Naherholungszone von Kerzers öffnen kann. Wir hatten, wie Grossrat Binz erwähnt hat, bei der Beratung des Raumplanungsgesetzes intensiv über diese Materialabbau-Vorkommen diskutiert und es herrschte die Meinung, dass der Kanton die Planung vornehmen kann, damit der regionale Einfluss einzelner Unternehmen, die sich je einzeln ihre eigene Kiesgrube sichern wollen, eben nicht mehr so entscheidend ist.

Ich habe auch festgestellt, und Grossrat Johner hat es erwähnt, dass die Diskussion nun plötzlich mit der Umfahrungsstrasse Kerzers verknüpft wird. Dies in folgenden Sinne: Wenn ihr die Umfahrungsstrasse wollt, müsst ihr auch die Kiesgrube schlucken. Ich wäre sehr

froh, Herr Staatsrat, wenn Sie uns versichern könnten, dass zwischen Kiesgrube und Umfahrungsstrasse weder eine technische, noch eine finanzielle, noch eine gruppenpsychologische Verbindung besteht.

M. le Conseiller d'Etat, ça m'a fait plaisir de vous avoir entendu dire tout à l'heure que vous n'alliez pas «baster» devant les grands groupes. J'espère que cette phrase pourra s'appliquer dans le cas précis de Chiètres aussi au groupe Holcim et que vous reprendrez contact avec le canton de Berne pour revoir cette planification.

Bachmann Albert (PLR/FDP, BR). La répartition cantonale est-elle vraiment logique? La Broye se développe et regorge de ressources. On risque simplement de manquer de ces matières premières. Voulez-vous que l'on soit obligé d'aller les chercher ailleurs? Par exemple en France, comme l'a dit tout à l'heure mon collègue Wicht, ce qui irait à l'encontre de l'écologie et du développement durable. Je demande que tout soit entrepris pour que notre approvisionnement régional soit assuré par nos propres ressources. Là où je rejoins mon collègue Binz, c'est lorsqu'il dit que ça ferait également de la place pour y déposer des matériaux d'excavation. Là aussi, nous faisons des trajets inutiles dans ce canton parce que l'on ne peut les déposer que dans des endroits reconnus. Je ne désire pas devoir remblayer la rive sud du lac de Neuchâtel, comme le font de temps en temps nos voisins neuchâtelois, quand il leur manque de la place, en utilisant ces matériaux et en prenant un bout du lac. Ça ne se fait pas chez nous, les Fribourgeois.

Godel Georges, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Je constate que le débat s'est quelque peu dépassionné suite à l'entrée en matière. Plusieurs d'entre vous m'ont dit à la pause qu'ils devaient modifier leur texte puisque j'avais déjà rappelé ce qui devait être dit.

A l'entrée en matière, je me suis surtout exprimé par rapport à ceux qui ont transmis le courrier, respectivement ceux qui l'ont signé. En préambule aux réponses, je veux m'adresser aux exploitants, à ceux qui travaillent sur ces gravières. Très concrètement, dans le cadre de mes anciennes activités avec d'autres personnes qui sont dans cette salle, j'ai eu l'occasion de graviter dans les remaniements parcellaires. Je connais relativement bien Grandvillard, et d'autres gravières aussi, et je peux vous dire que les exploitants de gravière font un travail remarquable. Ça n'a peut-être pas toujours été le cas dans le passé assez lointain, mais aujourd'hui, ces entreprises jouent le jeu, presque dans la totalité. Je rejoins le député Joe Genoud lorsqu'il dit que parfois ça produit un effet positif pour la protection de la nature. C'est une réalité. Je pourrais vous citer nombre de secteurs dans ce canton qui sont devenus des sites reconnus suite à l'exploitation de gravières. Je crois que ça mérite d'être dit.

Lorsque l'on dit qu'il faudra faire des kilomètres par rapport à cette planification qui est moins décriée qu'en début de séance, j'aimerais rappeler que ces cinq dernières années, il y a quatre secteurs dans ce canton qui ont été ouverts pour 428 000 m³. Il y a encore un pro-

jet de 1 million 115 m³ qui a fait l'objet d'un examen préalable et un autre qui est en cours pour 1,2 million de m³. Avec ce qu'on vous propose aujourd'hui – 15 sites prioritaires, 14 sites secondaires et 138 sites à préserver – les 15 sites prioritaires permettent trente ans de production de graviers, ceux qui viennent me dire qu'il n'y aura pas assez de graviers, j'attends qu'ils m'en apportent la preuve.

Je vais répondre de manière plus précise à certaines interventions. M. le Député Bachmann dit que la Broye produit aussi du gravier. Malheureusement, le bon gravier existe le long de la Sarine, c'est connu. Il y en a aussi dans la Broye, mais c'est presque du sable. Vous devez savoir que dans vos terres, lorsque vous labourez assez profond, vous ne trouvez pas tellement de graviers. Si vous avez bien lu le document, il y en a pour un certain nombre d'années de production dans la Broye avec un site prioritaire. La Broye est même favorisée avec le nouveau programme qui a été réalisé. C'était moins bien avant en termes de quantité.

Plusieurs ont parlé d'extensions, respectivement de fermetures. M. le Député Roubaty, aucune fermeture n'est prévue, sauf bien entendu si un exploitant ne respectait pas les conditions du permis de construire. Lorsque l'on parle de forêts, je crois que c'est positif d'une manière générale, même si certains ne sont pas très contents. En termes de nuisance, si vous êtes sous couvert forestier, je pense que c'est plus favorable.

Plusieurs ont posé la question d'extensions ou d'assouplissements possibles. J'aimerais rappeler un critère précis. On a dit que les extensions ne seront plus possibles. Au nom du Conseil d'Etat, nous n'avons pas l'intention de changer les critères, sauf certains éléments que l'on examinera et que je citerai tout à l'heure. Par contre, pour une extension, je vous donne un exemple. S'il y a un site où le critère est de 1 million, supposons qu'il y a déjà 500 000 d'exploité et qu'il y a une extension de 500 000, ça rentre dans le cadre. En effet, le volume exploité est pris en compte dans l'analyse. Je crois que c'est important que vous le sachiez et que les exploitants le sachent. Je répète que dans les extensions, ce n'est pas le critère total, respectivement 1,5 et 2 millions, mais c'est l'addition de ce qui a été exploité et la demande d'extension avec le volume qui serait considéré.

M. le Député Wicht a parlé notamment de développement durable. Dans le programme de développement durable, nous ne l'avons pas repris. C'est déjà quelque chose qui est en route. Dans le programme du développement durable, on a voulu donner quelque chose qui n'existait pas encore ou très peu. Le plan sectoriel d'excavation des matériaux, à mon sens, définit clairement le développement durable, puisque l'on utilise moins de terrain, car l'on exploite plus profond. Ceci est du développement durable.

J'en viens aux questions de M. le Député Binz. En termes d'économie, il y a souvent des exploitants qui viennent chez moi et qui me disent qu'il faudrait étendre les installations car ça coûte cher. Étendre des sites est un critère économique efficace. On ne diminue pas le nombre avec ceux qui existent actuellement.

J'en viens au député Chassot qui a fait une remarque sur la surveillance. Nous avons prévu cet élément dans la LATeC. Nous avons prévu de donner une autorisa-

tion générale, mais une autorisation d'exploiter par étapes. Nous sommes en train de mettre en place les structures pour ce faire. Les exploitants ont l'obligation d'annoncer ce qu'ils ont exploité par année. Les exploitants, que j'ai rencontrés à plusieurs reprises, ont rencontré mes services pour se mettre d'accord sur la manière de gérer cette problématique. J'ai le sentiment que d'une manière générale ça va bien fonctionner, car les exploitants jouent très bien le jeu.

M. le Député Bussard a posé un certain nombre de questions, par exemple sur les grands gisements qui ont été prédéfinis dans le plan directeur sans avoir une grande certitude. Vous avez raison. Je dois vous dire que nous avons demandé ceci lorsque nous avons fait la consultation. Très peu de gens ont répondu car chacun garde ses prérogatives. Lorsque quelqu'un sait qu'il y a une étude sur un endroit, il ne veut pas donner le résultat car il veut garder ça pour lui. Par contre, je pense que ce que fait le canton de Vaud est judicieux. Très honnêtement, il faut admettre ce plan sectoriel actuellement mais peut-être pour une période déterminée, car l'avenir est proche. On définit pour quinze ans. Dans peu de temps, il faudra peut-être faire cette étude. M. le Député Bussard a aussi parlé d'assouplissement de critères pour les extensions. On ne va pas assouplir les critères. J'ai dit cependant tout à l'heure comment on entrevoit les critères d'extension. Ça rentre dans le cadre qu'il souhaitait.

Quant à l'exploitation des sites prioritaires, si, pour différentes raisons, un site ne pouvait pas être exploité parce qu'on pouvait se rendre compte que ce site n'est pas aussi bon que pensé ou que le propriétaire ne veut pas céder ce terrain, là, alors le plan directeur prévoit que c'est la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions qui doit fixer, en fonction de l'état des réserves du district, le délai dans lequel une entrée en matière devient possible pour un autre secteur à exploiter. La Direction désigne elle-même le ou les secteur-s de remplacement sur la base des critères d'évaluation. Le secteur prioritaire, et ça c'est important à écarter, ne peut plus faire l'objet d'une entrée en matière tant que les réserves des autres secteurs à exploiter du district ne l'ont pas été. Vous trouvez cela dans le plan directeur, au rapport explicatif, à la page 3. Pourquoi ceci? Parce que quelqu'un pourrait dire «Moi, je ne laisse pas exploiter sur mon terrain». Nous passerions alors à un autre. A ce moment, le premier dirait «Oui, mais mon terrain est prioritaire». Nous ne voulons pas jouer à ce jeu de chantage. Ainsi si quelqu'un n'est pas d'accord d'exploiter sur son terrain, on l'élimine de la procédure jusqu'à la prochaine fois! Ainsi la situation est claire. D'ailleurs, l'AFGB m'avait déjà posé la question et je leur avais déjà répondu.

M. le Député Bussard a posé la question des petits gisements lors d'une construction. Evidemment, lorsque vous creusez pour une construction, vous pouvez exploiter le gravier se situant dans la zone de construction! Par contre, si on veut appliquer la loi d'une manière stricte, à l'article 155 LATeC – sauf erreur – eh bien, on ne peut pas parce qu'un permis est exigé! Pour cela, il faudrait modifier cet article. Cela demande encore vérification mais *a priori* c'est ce que je peux répondre.

Ensuite, M. Bussard a parlé des critères de distance de mise en zone d'exploitation par rapport à d'autres exploitations. Il est vrai que là, nous avons peut-être été un petit peu trop stricts. J'examinerai avec le Conseil d'Etat si on peut envisager de ramener – comme a dit le député Bussard – ce critère à 10 km comme pour l'exploitations des décharges.

Quant aux carrières, puisqu'il en a parlé aussi, c'est clair que nous n'avons pas fait de plans précis, mais il y a une entrée en matière. Nous avons mis uniquement les critères d'exclusion mais je peux vous dire que là, il n'y a pas de problèmes particuliers.

La dernière remarque de M. le Député Bussard concernait les dispositions transitoires par rapport au délai de cinq ans, si l'entrée en matière est favorable. Là, je vais aussi examiner avec le Conseil d'Etat s'il y a lieu de modifier ce point parce qu'il est vrai – comme il l'a dit – que s'il n'y a qu'un seul préavis défavorable ou bien si tous les préavis sont favorables mais que le préavis final du SeCA est défavorable, je pense qu'il y a lieu de réexaminer le cas. Donc dans ce secteur-là, je pense qu'il sera nécessaire de revoir cette application, respectivement de l'assouplir quelque peu. Voilà, Mesdames et Messieurs, j'espère avoir plus ou moins répondu à l'ensemble des questions.

Pour terminer, j'aimerais encore dire que le Conseil d'Etat, au vu des discussions sur l'ensemble des chapitres, examinera s'il y a lieu de modifier quelque peu ce qui vous a été présenté mais, en tout état de cause, il a bien enregistré les remarques. Mais, dans certains secteurs, évidemment, il n'y aura pas de modifications, dans d'autres certainement!

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Rapport N° 231 sur le postulat P2038.08 Marie-Thérèse Weber-Gobet/Albert Bachmann (inventaire des surfaces utilisables sur les bâtiments publics pour des installations solaires thermiques et photovoltaïques)¹

Discussion

Bachmann Albert (PLR/FDP, BR). Je tiens à remercier le Conseil d'Etat pour le soin qu'il a apporté à notre postulat et pour son rapport détaillé et très technique sur le sujet que nous avons soulevé. Force est de constater l'intérêt grandissant pour ces formes d'économie d'énergie après la catastrophe écologique que subit notre planète. Le rapport démontre le potentiel existant, plus ou moins important selon la catégorisation des bâtiments. L'inventaire se focalise sur les bâtiments de l'Etat et met en évidence le potentiel d'économie énergétique. Je souhaite relever un élément essentiel. Nous avons clairement précisé que le mandat d'inventorier les surfaces devrait être étendu aux communes qui le désirent. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat avait effectivement remarqué qu'il ne souhaitait pas le faire au vu de l'ampleur des travaux qu'aurait nécessitée cette étude. Mais, par le biais de cette proposition, il

s'agissait de profiter des synergies d'une telle étude. Je pense par exemple aux communes dont les bâtiments publics se juxtaposent avec ceux de l'Etat. Je regrette, M. le Commissaire, que cette étude n'ait pas pris notre requête en considération. Il s'agit d'une fausse économie de ne pas intégrer les communes à la réflexion quand bien même il faut s'entendre sur le mot «économie» car les communes intéressées par cet inventaire auraient été ouvertes à participer au financement. Cette requête n'était pas si anodine car les bâtiments publics communaux, par exemple les halles de sport, ont très souvent un volume supérieur à ceux de l'Etat et sont, sans aucun doute, plus nombreux et d'un potentiel intéressant, dans les catégories I ou II. Les conclusions me laissent un peu sur ma faim compte tenu de l'investissement conséquent engagé dans cet inventaire et de l'intérêt de cette démarche au vu de l'actualité, des économies et de la diversité énergétique.

J'ai deux questions, M. le Commissaire du gouvernement. Quelles actions concrètes et quel calendrier prévoit précisément le Conseil d'Etat? Comment le Conseil d'Etat se positionne-t-il par rapport à ma proposition d'examiner systématiquement l'intérêt, je précise bien l'intérêt, pour un nouveau bâtiment public de produire l'énergie grâce à des installations solaires thermiques et photovoltaïques? Cette proposition viendrait renforcer les obligations Minergie qui ont été introduites dans la loi.

Avec cette conclusion, le groupe libéral-radical prend acte de ce rapport.

Vial Jacques (PDC/CVP, SC). Tout d'abord, je tiens à relever l'excellente qualité du rapport qui nous a été remis, tant pour la précision des informations que pour l'exposé de la méthode. Si on s'en tient aux conclusions, le Conseil d'Etat, dans son rôle d'exemplarité, va poursuivre les travaux d'étude mais surtout entreprendre les premières installations pour satisfaire les objectifs du programme «Energie 2009». Ainsi les sanitaires des bâtiments neufs sont progressivement chauffés thermiquement par le soleil et la production d'électricité verte proviendra aussi des grandes surfaces à disposition sur ses toits. Dans le détail, ce rapport met en lumière pour le chauffage de l'eau sanitaire que 21 bâtiments sur 102 ont un potentiel très grand, 17 bâtiments ont un potentiel grand. Cela signifie que 50% sont très, très bien utilisables. Pour la production d'électricité photovoltaïque, des critères très précis ont été analysés afin que le coût de production soit le plus rentable possible pour entrer dans un circuit économique acceptable. Une bonne orientation et de grandes surfaces sont donc indispensables. La liste exhaustive des bâtiments, principalement situés dans le district de la Sarine, démontre ce potentiel.

Le groupe démocrate-chrétien constate avec plaisir la pertinence de ce rapport. Il souhaite que les graves événements du Japon conforteront les engagements du Conseil d'Etat à investir dans ces énergies de niche et il prend acte de ce rapport.

Rime Nicolas (PS/SP, GR). Le groupe socialiste a pris connaissance avec intérêt du message du Conseil d'Etat. Nous tenons à remercier les services de

¹ Rapport en p. 640.

M. Godel pour leur travail et pour la qualité du rapport. Toutefois, nous ne partageons pas les conclusions du Conseil d'Etat sur un point. Les investissements ne doivent pas se faire petit à petit selon les disponibilités mais selon un calendrier préétabli qui vise ainsi un terme raisonnable mais relativement court pour réaliser l'ensemble du potentiel. La catastrophe en cours au Japon nous rappelle à nos responsabilités face aux générations futures et nous nous devons de prendre, dès aujourd'hui, les dispositions pour amorcer le virage vers les énergies renouvelables.

Rey Benoît (AGC/MLB, FV). Je me joins au concert de louanges de mes préopinants concernant la qualité du rapport qui nous est soumis aujourd'hui. C'est effectivement un instrument très utile qui nous est remis. Le canton de Fribourg fait ainsi œuvre de pionnier suite à l'acceptation de ce postulat, pionnier en Suisse romande car le premier à avoir une telle analyse et le deuxième au niveau de la Suisse. C'est un grand atout parce que notre canton a maintenant des données pour agir tout de suite dans le domaine de la promotion d'un certain nombre d'énergies renouvelables. La politique énergétique en Suisse et en Europe doit être réécrite. Effectivement, le drame qui s'est passé au Japon fait que tout le monde s'accorde sur cette idée-là. J'ai eu l'occasion d'entendre, lors d'un débat d'Infrarouge sur la situation de la politique énergétique, un professeur de l'EPFL qui disait: «L'avenir, ce n'est pas le nucléaire. L'avenir, ce n'est pas les énergies fossiles mais l'avenir, ce n'est pas non plus les éoliennes, ce n'est pas le photovoltaïque, etc., etc. L'avenir ne pourra être que le cumul de toutes ces mesures» avec – comme cela a déjà été dit dans la discussion sur l'énergie par ma collègue Christa Mutter – le plus gros potentiel, à savoir les économies d'énergie. Il faut savoir qu'au niveau suisse, d'une manière générale, nous avons manqué à nos devoirs ces dernières années. Nous avons un retard – ou un recul – d'une vingtaine d'années dans le développement et la promotion d'énergies renouvelables. Ce déficit, par le biais de ce rapport, nous avons le moyen de le combler partiellement.

Par rapport aux conclusions du Conseil d'Etat, – et comme l'a dit mon collègue Rime – je souhaite que nous allions plus loin. Nous avons un instrument, nous avons fait une phase d'analyse. Maintenant, quatre étapes sont absolument nécessaires. La première, c'est de choisir, car nous avons des offres et des possibilités. L'Etat veut-il devenir un acteur dans la politique énergétique au niveau électrique? Veut-il louer ses surfaces, etc.? Il y a des choix à opérer. Ensuite, il faudra agir et le plus rapidement possible afin de pouvoir compenser ce déficit énergétique. Agir signifie deux choses: la première, c'est investir! L'investissement dans ce domaine sera nécessaire et nous ne pouvons évidemment pas attendre d'avoir des disponibilités financières. Il faut voter des crédits. Là, je me permets quand même une certaine remarque. On dit que c'est une énergie relativement chère mais j'aimerais qu'on se livre à un certain calcul. Quand on voit le prix du kWh qui est fourni par l'industrie atomique, si l'on prenait les dégâts occasionnés à Fukushima pendant 30 ans et les milliards qu'il faudra investir et que ces milliards soient convertis sur le coût du kWh produit pendant

ces 30 années à Fukushima, je ne suis pas sûr que ce ne soit pas concurrentiel avec les énergies renouvelables...

Dernière chose, il faut réaliser! C'est du travail pour les entreprises, c'est du travail dans le domaine de la construction. Il faut mettre les moyens à disposition et se mettre au travail dès à présent.

Brunner Daniel (PS/SP, SE). Wie Kollege Nicolas Rime bereits ausgeführt hat, nimmt die Sozialdemokratische Fraktion zustimmend Kenntnis von diesem Rapport.

In meinen Ausführungen möchte ich kurz aufzeigen, welche Rolle der Kanton Freiburg, und insbesondere der Staatsrat, in den anstehenden Diskussionen auch auf Bundesebene einnehmen sollte, damit diese Solar-Energie diese «Energienische», wie das Kollege Vial gesagt hat, endlich verlassen kann.

Vor einigen Wochen wurde im Nachbarkanton in einer Volksabstimmung der Erneuerung des AKW Mühleberg knapp zugestimmt. Dies auch im Wissen, dass es die erneuerbaren Energien, insbesondere die Solarenergie, in der Startphase schwer haben, den Strom im verlangten Masse bereitzustellen.

Niemand hätte es damals für möglich gehalten, dass die Energiedebatte mit solcher Brisanz ins Zentrum der Politik zurück rückt. Ich erinnere daran, dass die eidgenössischen Räte bereits in einer Sondersession im April dieses Jahres den Atomausstieg behandeln werden.

Mit der aktuellen Entwicklung rückt die Solarenergie wieder ins Zentrum der Diskussion. Ich denke, wir sind uns alle darüber einig, dass das Abschalten der Kernkraftwerke alleine die Situation noch nicht regelt und da schliesse ich mich auch den Vorrednern an, dass es verschiedene Massnahmen braucht. Für uns stellt sich heute bei diesem Rapport nicht nur die Frage des Potentials, sei es auf öffentlichen Gebäuden oder in der Schweiz generell. Es stellt sich auch die Frage, welche Position, welche Rolle der Kanton Freiburg einnimmt, wenn es um den Ausbau der Solarenergie gehen soll.

Es hat sich in anderen Bereichen in der Vergangenheit gezeigt, dass eine systematische Umstellung in einem bestimmten Bereich einer Technologie nur gelingen kann, wenn dies in Form eines gesamtschweizerischen Infrastrukturprojekts lanciert wird und dies auf einer klaren gesetzlichen Grundlage basiert. Dazu braucht es nach Ansicht der Sozialdemokratischen Fraktion eine Initialinvestition der öffentlichen Hand, das heisst, von Bund, Kantonen und Gemeinden. Ich erinnere daran, dass die Schweiz in der Vergangenheit solche Investitionen gemacht haben. Dies z.B. in den 60er-Jahren in der kritischen Situation, als die Schweizer Flüsse so verschmutzt waren, dass wir als Kinder nicht mehr darin baden konnten. Während einem Zeitraum von 30 Jahren wurden damals die ganzen Kläranlagen und auch die Rohrleitungssysteme aufgebaut, was dazu führte, dass wir heute wieder überall problemlos baden können und sich das Problem nicht mehr stellt. Der Weg, eine wichtige Aufgabe wie dem Durchbruch der Solarenergie zu verhelfen, führt über ein Infrastrukturprojekt.

Dies klingt nach Kosten für den Steuerzahler. Erst bei einem systematischen Ansatz auf einer gesetzlichen Grundlage wird auch der nötige Schub für die Weiterentwicklung der Solarenergie kommen. Der Markt, die ganze Branche werden dann reagieren, wenn sie bei der Entwicklung der Technik, aber auch beim Ausbau von Produktionskapazitäten eine gewisse Planungssicherheit haben. Die in der Vergangenheit kurzfristigen und nicht zielführenden, zögerlichen Förderprogramme sind unserer Ansicht nach nicht der Weg und auch einer der Hauptgründe, weshalb die Industrie noch nicht gross ins Geschäft zur Nutzung der Solarenergie eingestiegen ist.

Daher unsere Aufforderung an den Staatsrat, in der nächsten Zukunft bitte keine lokalen, auf einige Monate beschränkte Förderaktionen zu initiieren. Ich fordere den Staatsrat auf, in den angehenden Diskussionen auf Bundesebene auf eine gesetzliche Grundlage, eine umfassende Lösung und ein längerfristig angelegtes Programm zu drängen.

Thévoz Laurent (ACG/MLB, SC). J'ai juste une question d'information à laquelle je n'ai pas trouvé réponse dans le rapport. J'aimerais savoir si dans l'inventaire des immeubles qui a été fait, les immeubles en main des quatre piliers de l'économie cantonale ont été pris en compte? Si ce n'est pas le cas, pourquoi? Je pense que le canton a vraiment, là, la possibilité de demander à ses institutions de contribuer à la politique cantonale de production d'énergies renouvelables.

Fasel Josef (PDC/CVP, SE). En tant que propriétaire d'une telle installation, je ne peux qu'encourager le Conseil d'Etat à agir. Par contre, il a été relevé à plusieurs reprises qu'il ne faut pas seulement une direction, il en faut plusieurs. Je peux vous le dire parce que ces jours mon installation, qui est pour l'instant l'une des plus grandes au niveau du canton, a produit 500 kWh par jour. Par contre, il y a six jours en arrière, alors qu'il y avait beaucoup de nuages, elle n'a produit que 14 kWh. Cela veut dire qu'il faut absolument d'autres éléments pour produire de l'énergie. Là, je pense que le canton est assez bien doté et l'eau, par exemple, peut servir à faire des réserves pour utiliser de l'énergie au bon moment. J'ai lu une fois que si le canton installait toutes les installations photovoltaïques potentiellement réalisables, on pourrait produire un pourcentage énorme de la consommation journalière. Je vous encourage donc et vous remercie.

Godel Georges, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Merci pour toutes les remarques et les louanges. C'est toujours dangereux quand il y a des louanges! Je ne veux pas être trop long mais quand même vous rappeler quelques éléments.

Tout d'abord, je ne peux pas vous donner les objectifs de la loi sur les énergies – d'autant plus qu'elle n'est pas encore dans ma Direction – mais nous voyons que ces éléments sont couplés. Vous avez constaté que le Conseil d'Etat a voulu faire plus qu'un simple inventaire et a voulu fixer des priorités concrètes pour les bâtiments qui peuvent, sans grandes transformations,

accueillir les panneaux solaires, photovoltaïques et thermiques. C'est important et cela démontre vraiment la volonté du Conseil d'Etat d'aller de l'avant et de ne pas seulement répondre à un postulat mais d'avoir des actions concrètes; j'y reviendrai.

Suite à l'intervention de M. le Député Bachmann, pourquoi pas les communes? Je crois qu'il l'a dit lui-même. Je pense que pour être efficaces – et cela répond aussi à M. le Député Thévoz – nous n'avons pas pris les bâtiments qui ne sont pas propriété stricte de l'Etat, respectivement les bâtiments des communes, parce qu'il fallait déjà faire l'exercice sur nos 711 bâtiments. Maintenant, le système fonctionne et pourra être mis à disposition des autres. Je crois que c'est ça l'efficacité! Vouloir entreprendre plein d'études au sens large et n'avoir qu'un résultat mitigé n'était pas optimal, nous avons voulu concentrer nos efforts sur les bâtiments de l'Etat. Vous l'avez constaté vous-mêmes, aujourd'hui, c'est efficace puisqu'il y a un résultat concret. Dans l'étude, je ne vais pas revenir sur le choix des bâtiments, respectivement les priorités avec les catégories A, les réalisations prioritaires à court et moyen termes, les catégories B, les travaux nécessaires et les catégories C. Par contre, je reviens sur ce qui a été cité.

Au vu des résultats de cette étude et en fonction des disponibilités financières encore indéterminées je vais vous donner des réponses plus concrètes. Le Conseil d'Etat va tout d'abord poursuivre ses travaux pour améliorer son approvisionnement en électricité au moyen de courant vert et satisfaire ainsi aux exigences de la loi sur l'énergie; je crois que c'est important. D'ailleurs, selon la nouvelle loi sur l'énergie, le 25% de l'énergie de l'Etat devra être assuré par le courant Naturemade. Les panneaux photovoltaïques vont donc participer à la réalisation de cet objectif. La proportion n'est pas encore connue. Ce n'est qu'après avoir étudié les différentes alternatives possibles que le nombre de kWh produits par des panneaux photovoltaïques sera déterminé. Pour démontrer notre volonté, le canton a déjà mis sur pied un groupe de travail formé des représentants de la Direction des finances, du Service du transport et de l'énergie ainsi que de celui des bâtiments afin d'analyser la manière dont l'Etat va financer ces alternatives. Je peux déjà répondre à quelques questions. Veut-on louer nos toits ou investir nous-mêmes? A titre personnel – la discussion n'ayant pas eu lieu – je pense que nous devons investir nous-mêmes, nous maîtrisons la situation. Dans les actions concrètes, actuellement, nous prévoyons de venir, dans le courant de l'année ou l'année prochaine, avec un crédit d'engagement par rapport à ce programme présenté aujourd'hui.

Deuxième et dernier élément concret: Dans les concours d'architecture que lance l'Etat, le mandat a déjà été donné – de pair avec l'architecte cantonal – pour les gens qui veulent concourir, de fixer l'obligation d'intégrer cette nouvelle problématique dans les projets. Je crois que nous devons aussi influencer les architectes sur cette problématique. Maintenant, cette machine est en route. Encore une fois, le canton de Fribourg est le premier canton à avoir fait cette étude aussi complète, donc nous répondons à l'une des interventions, à savoir qu'il faut choisir, agir, investir et réaliser!

Avec ce rapport et les réponses que je vous donne, nous allons remplir ces objectifs.

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Clôture de la session

La Présidente. Wir haben somit das Programm der Märzsession erledigt. Ich danke Ihnen allen für die gute Zusammenarbeit. Ich wünsche Ihnen eine gute Heimkehr.

Je vous donne rendez-vous au mois de mai. La session de mars est close.

- La séance est levée à 12 h 15.

La Présidente:

Yvonne Stempfel-Horner

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Benoît MORIER-GENOUD, *secrétaire parlementaire*
